

CONSEIL MUNICIPAL
26 MARS 2015 A 20H00
- ORDRE DU JOUR -

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2015

FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- 1 Vote du Budget Primitif de la Ville 2015
- 2 Vote du Budget Primitif annexe de l'assainissement 2015
- 3 Fixation du taux de la redevance d'assainissement 2015
- 4 Fixation du taux des trois taxes directes locales et de la cotisation foncière d'entreprise
- 5 Fixation du taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- 6 Octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal
- 7 Recensement des marchés conclus en 2014 conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

- 8 Modification du tableau des emplois de la Ville

URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- 9 Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention d'habilitation dans le cadre du partenariat CEE (Certificats d'Economies d'Energie) SIGEIF-SIPPEREC
- 10 Programme Local de Prévention des Déchets : approbation du programme d'actions pour l'année 2015
- 11 Adhésion au SIGEIF de la commune de Chennevières sur Marne pour les deux compétences "gaz" et "électricité"

SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE

- 12 Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat 2015 avec le club d'entreprises Affaires et Convivialité
- 13 Actualisation de la tarification des activités de la Maison pour Tous
- 14 Modification des conditions d'attribution du Chèque Initiative jeune
- 15 Attribution de Chèques Initiatives Jeunes en faveur d'un Saint Mandéens

CULTURE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

- 16 Réactualisation des tarifs d'inscription du Conservatoire Robert Lamoureux pour 2015/2016
- 17 Réactualisation des tarifs des activités musicales du service musiques actuelles

DECISIONS DU MAIRE

- 18 Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2015

PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 28 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 21 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gaël TURBAN, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, adjoints au Maire, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, M. Renald BEJAOUI (à partir du point 1), M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Eveline BESNARD, pouvoir donné à M. Marc MEDINA

Mme Joëlle AICH, pouvoir donné à M. Gaël TURBAN

M. Renald BEJAOUI, pouvoir donné à M. Jean BOKOBZA (pour le point 0)

Mme Lucile ROBINET, pouvoir donné à M. Luc ALONSO

ETAIT ABSENT :

M. Jean EROUKHMANOFF, conseiller municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Patrick BEAUDOUIN

Mes chers collègues, avant de passer à l'ordre du jour du conseil municipal, je voudrais vous dire un petit mot sur les événements tragiques que notre pays a vécus et que nous avons hélas vécus en première ligne avec les odieux assassinats des personnes touchées par le djihadisme, et de l'Hyper Cacher parce qu'ils étaient des compatriotes juifs. Nous avons une population qui a beaucoup souffert.

Je voulais simplement vous dire que nous avons mis en place (dans les écoles, avec l'inspection d'académie et le recteur d'académie) l'ensemble des dispositifs. Des psychologues sont à la disposition du personnel. Avec Henri Mondor et notre circonscription de santé mentale, nous allons organiser dans les jours prochains des réunions pour divulguer un certain nombre de conseils (ce sont des spécialistes qui viendront), pour que les gens aient la capacité aussi de frapper à de bonnes portes pour pouvoir évoquer, parler, se soulager de ces événements qui ont touché de nombreux Saint-Mandéens.

Au-delà des victimes, certains ont été otages, tout comme naturellement la population aux alentours. Il faut que le confinement, la peur, les inquiétudes bien légitimes, toutes les expressions que chacun a pu connaître ou ressentir, puissent être quelque part évacués. Ce dispositif complémentaire, nous venons de le voir avec le Préfet il y a deux jours et nous l'aurons dans les jours qui viennent. J'aurai l'occasion de l'écrire pour le diffuser. Naturellement, quand j'aurai cette disposition, n'hésitez pas à en faire part à ceux qui peuvent en parler et qui naturellement des fois le montrent de manière très vive et qui peuvent marquer aussi quelques souffrances, quelques blessures. Il faudra leur proposer éventuellement de rencontrer les spécialistes qui sont mis à notre disposition.

Je voudrais vous dire que nous accueillons, au centre sportif Roger Vergne et ici même en mairie, un certain nombre de militaires qui sont amenés à contrôler et garder l'ensemble des points, en particulier de culte ou d'établissements scolaires ou périscolaires de nos amis de la communauté juive. Ils sont là au moins pour tout le mois de janvier et une grande partie du mois de février. Ensuite, les directives vont continuer à être assumées. Ce sont des militaires en rotation. Nous avons en ce moment des militaires du 2^e RPIMA, du 3^e RAMA et du 501^e Régiment de chars de combat.

Je dois avouer que lorsqu'il y a quinze jours j'ai été aux premières gardes devant une crèche, de voir trois policiers (il y a des policiers et des CRS aussi qui sont présents, des gardes mobiles avec des mitraillettes), cela choque. Cela dit, il faut que notre pays se réarme sur le plan de la lutte contre l'angélisme. Je pense que tout cela est bien parti. Il y a des manifestations que nous avons vécues ici à Saint-Mandé et au niveau national : il y a une unité qui se fait derrière, une nécessité d'avoir une politique différente, renforcée, plus active, et aussi des logiques dans les écoles. A notre manière, en mobilisant des moyens, nous participerons auprès de l'Education nationale, à l'éducation civique et citoyenne nécessaire, à l'esprit de résilience aussi qui est une nécessité.

Très prochainement, dans le cadre des travaux que nous avons faits avec les journées civiques par exemple, avec Thomas Boullé, nous irons certainement plus loin, mais nous attendons les quelques directives nationales.

Je voudrais aussi vous dire que depuis le dernier conseil, nous avons eu un changement à la tête de l'administration saint-mandéenne. Comme vous le savez (je vous l'ai écrit), notre Directeur général des services Philippe Alexandre qui est ici présent, voyant sa retraite arriver à grands pas (à grands mois, si je puis dire), m'a proposé de préparer son successeur, ce que j'ai accepté en faisant une rotation entre un certain nombre de missions qui étaient confiées au DRH et un successeur pour préparer les dossiers, etc. J'ai pensé, avec Jean-Philippe Darnault qui m'aide en la matière, et Florence Crocheton, première Adjointe, que nous avions en notre sein la personne adéquate : j'ai proposé à Pierre Salis d'être notre nouveau Directeur général des services. Pierre Salis est le grand Monsieur qui est ici, qui va se lever. Il est depuis quelque temps Directeur général des services. Philippe Alexandre a les fonctions de Directeur général des services délégué, avec en particulier un certain nombre de missions sur les ressources humaines et de préparation, en particulier la mutualisation avec la ville de Vincennes et demain peut-être avec d'autres collectivités si les lois nous font évoluer en la matière. Voilà pour cette introduction.

Je voudrais aussi présenter Hélène Blondeau qui va se lever, qui est notre nouvelle Responsable du secrétariat du conseil municipal, des commissions, mais aussi Directrice des services juridiques puisque nous avons fusionné les postes d'Esther Villeneuve et de Gaëlle Bochet dans le cadre de notre politique pour essayer de continuer à faire des économies dans tous les services.

0. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2014

Patrick BEAUDOUIN

Je vais donc vous demander de bien vouloir me dire si vous approuvez le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre et si vous avez des observations à faire. Monsieur Alonso, Monsieur Leray je crois. Monsieur Alonso, je vous en prie.

Luc ALONSO

Avec ma collègue, nous nous sommes abstenus sur l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2014. Il n'a donc pas été approuvé à l'unanimité.

Patrick BEAUDOUIN

D'accord. Voulez-vous bien noter de corriger cette erreur ? Est-ce tout pour vous, Monsieur Alonso ? Monsieur Leray, je vous en prie.

Philippe LERAY

Merci. Page 45, deuxième paragraphe, Madame Touati avait cité le cabinet Klopfer, et non pas « *Kopfer* ». Quatrième paragraphe, il s'agit de Monsieur Maherou, notre ancien collègue, et non pas de « *Mayrou* ».

Patrick BEAUDOUIN

C'est une faute orthographe du nom. Nous nous corrigeons : Monsieur Maherou et le cabinet Klopfer, et non pas « *Kopfer* ». Merci de ces deux observations. Je mets donc aux voix.

Monsieur Béjaoui arrive, nous enlevons le pouvoir de Monsieur Bokobza.

Nous allons passer aux voix pour approuver ce compte rendu. Qui est pour ?

Gaël TURBAN

34.

Patrick BEAUDOUIN

34, merci beaucoup. Contre ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Et abstentions ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Merci.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal du 17 décembre 2014 à l'unanimité des membres présents.

1. **Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville de Vincennes pour l'attribution du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie**

Patrick BEAUDOUIN

Nous allons passer au point 1 de l'ordre du jour. Il appelle l'intervention de Monsieur Julien Weil, Adjoint au Maire, chargé de la communication et de l'activité numériques, concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville de Vincennes pour l'attribution du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie.

Julien WEIL

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Suite à la forte baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, les villes de Vincennes et Saint-Mandé ont décidé de se rapprocher afin de mutualiser leurs actions et rechercher des économies d'échelle dans le cadre de leurs marchés publics.

Les services ont répertorié certains marchés susceptibles d'être lancés sous la forme d'un groupement de commande prévu par le Code des marchés publics. Lors du dernier conseil municipal du 17 décembre, un premier groupement a été constitué pour la collecte des déchets ménagers.

Dans la continuité, il a été établi que les marchés de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie seraient le deuxième domaine de mutualisation.

En effet, arrivant à expiration le 15 octobre 2015 pour la ville de Vincennes et étant déjà expiré pour la ville de Saint-Mandé dans l'attente de la constitution de ce groupement, il convient de lancer rapidement la constitution d'un groupement de commandes entre les deux villes.

Chaque membre, par la signature de la présente convention, déterminera ses propres besoins (nature et fréquence des prestations) en matière de nettoyage de bâtiments et de vitrerie :

- le nettoyage quotidien, mensuel, ponctuel et les remises en état des bâtiments communaux;
- le nettoyage de la vitrerie de l'ensemble des bâtiments communaux.

La ville de Vincennes est désignée comme coordinateur du groupement de commandes. Chacun des membres du groupement assurera l'exécution du marché après la notification du marché.

Conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres sera composée d'un représentant élu, parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque groupement. Il sera prévu également un suppléant pour chaque titulaire. De plus, le représentant du coordonnateur, membre de la commission d'appel d'offres du groupement, exercera la fonction de président de cette même commission.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Saint-Mandé au groupement de commandes avec la ville de Vincennes pour l'attribution du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie
- de désigner la ville de Vincennes comme coordonnateur du groupement de commandes,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- de désigner le membre titulaire et son suppléant de la commission d'appel d'offres relative à ce groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents en résultant.

Patrick BEAUDOUIN

Merci, cher Julien. Y a-t-il des questions sur cette délibération, sur ce rapport ? Non ? Je vais vous demander de bien vouloir l'approuver. Vous avez la délibération sur vos écrans. Qui est contre ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Abstentions ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Et pour ?

Gaël TURBAN

34.

Patrick BEAUDOUIN

Merci, Monsieur le Secrétaire.

Le Conseil Municipal a élu, à main levée, les représentants du conseil municipal :

- Philippe LE TYMEN

- Florence CROCHETON

en qualité de membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres relative à ce groupement de commandes.

2. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commande avec la ville de Vincennes pour l'attribution du marché de fourniture de végétaux

Patrick BEAUDOUIN

Nous passons au point 2. Il s'agit de l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la ville de Vincennes pour l'attribution du marché de fourniture de végétaux. La parole est à Monsieur Philippe Le Tymen, Adjoint au Maire chargé des relations avec les citoyens.

Philippe LE TYMEN

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Suite à la forte baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, les villes de Vincennes et Saint-Mandé ont décidé de se rapprocher afin de mutualiser leurs actions et rechercher des économies d'échelle dans le cadre de leurs marchés publics.

Les services ont répertorié certains marchés susceptibles d'être lancés sous la forme d'un groupement de commande prévu par le Code des marchés publics. Lors du dernier conseil municipal du 17 décembre 2014, un premier groupement a été constitué pour la collecte des déchets ménagers.

Dans la continuité, il a été établi que le marché de fourniture de végétaux serait le troisième domaine de mutualisation, le deuxième étant les prestations de nettoyage et de vitrerie. En effet, les différents lots arrivant à expiration le 15 mars 2015 et le 16 mai 2015 pour la ville de Vincennes et le 31 décembre 2015 pour la ville de Saint-Mandé, il convient de lancer rapidement la constitution d'un groupement de commandes entre les deux villes.

Chaque membre, par la signature de la présente convention, déterminera ses propres besoins en matière de fourniture de végétaux.

La ville de Saint-Mandé est désignée comme coordinateur du groupement de commandes. Chacun des membres du groupement assurera l'exécution du marché après la notification du marché.

Conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres sera composée d'un représentant élu, parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque groupement. Il sera prévu également un suppléant pour chaque titulaire. De plus, le représentant du coordonnateur, membre de la commission d'appel d'offres du groupement, exercera la fonction de président de cette même commission.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Saint-Mandé au groupement de commandes avec la ville de Vincennes pour l'attribution du marché de fourniture de végétaux
- de désigner la ville de Saint-Mandé comme coordonnateur du groupement de commandes,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- de désigner le membre titulaire et son suppléant de la commission d'appel d'offres relative à ce groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents en résultant.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commande avec la ville de Vincennes pour l'attribution du marché de fourniture de végétaux.

Patrick BEAUDOUIN

Y a-t-il des questions ? Monsieur Alonso et Madame Touati, je vous en prie.

Geneviève TOUATI

Monsieur le Maire, juste une précision : est-ce la commission d'appel d'offres elle-même qui désigne le membre titulaire et son suppléant, ou est-ce le conseil municipal ?

Patrick BEAUDOUIN

Est-ce la commission d'appel d'offres que nous avons constituée ici même à Saint-Mandé, ou est-ce le conseil municipal ? C'est le conseil municipal, Madame Touati.

Monsieur Alonso ?

Luc ALONSO

Je vais finir la question. Pouvez-vous nous dire quand le conseil municipal va nommer ces membres ?

Patrick BEAUDOUIN

Nous allons le faire maintenant, ce sera plus simple et ce sera fait, comme cela, nous ne perdrons pas de temps. Je me suis aperçu que je ne l'ai pas fait pour le précédent. Il n'y en a pas besoin pour le précédent ? Si. Nous faisons les deux en même temps.

Nous allons donc passer à l'élection. Pour ce faire, il faut des candidats. Pour nous, nous avons Madame Crocheton et Monsieur Le Tymen. Est-ce bien ce qui était prévu, ou est-ce l'inverse ? C'est bien cela. Y a-t-il d'autres candidats ? Madame Touati, je vous en prie.

Geneviève TOUATI

(Intervention hors micro).

Patrick BEAUDOUIN

Monsieur Leray ; et votre suppléant ?

Geneviève TOUATI

C'est moi-même et Monsieur Leray.

Patrick BEAUDOUIN

Pardonnez-moi, je ne vous avais pas entendue. Madame Touati et Monsieur Leray. Nous, ce sera pour les deux. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur Alonso, je vous en prie.

Luc ALONSO

Pour le groupement précédent, je propose ma candidature et en suppléante Madame Robinet.

Patrick BEAUDOUIN

Très bien, vous avez choisi une bonne suppléante. Je vais d'abord faire voter le point sur le fait d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, s'il vous plaît. Qui est contre ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Qui est pour ?

Gaël TURBAN

34.

Patrick BEAUDOUIN

Et qui s'abstient ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Très bien.

Nous allons revenir à la première pour voter les candidats, la désignation. Pour la première, nous avons Madame Crocheton et Monsieur Le Tymen. Ce sont le nettoyage de locaux et la vitrerie. Et nous avons Monsieur Alonso et Madame Robinet. Est-ce bien cela ? Madame Touati, vous présentez-vous pour la seconde ? Nous allons voter pour le nettoyage. Passons-nous par un vote à bulletin secret ou acceptez-vous que nous votions à main levée ?

Geneviève TOUATI

Main levée, il n'y a pas de souci.

Patrick BEAUDOUIN

Main levée ? Monsieur Alonso ?

Luc ALONSO

Main levée.

Patrick BEAUDOUIN

Monsieur Bokobza ?

Jean BOKOBZA

Main levée.

Patrick BEAUDOUIN

Je mets donc aux voix la composition pour la vitrerie et le nettoyage des locaux. Nous avons comme candidats Madame Crocheton et Le Tymen. Qui est pour Madame Crocheton et Monsieur Le Tymen ?

Gaël TURBAN

25.

Patrick BEAUDOUIN

Merci, Monsieur le Secrétaire.

Gaël TURBAN

Excusez-moi, mais est-ce que je compte le pouvoir comme un vote ?

Patrick BEAUDOUIN

Tout à fait.

Gaël TURBAN

Alors 25.

Patrick BEAUDOUIN

Merci. Je vais mettre aux voix la candidature de Madame Alonso et de Monsieur Robinet. Qui est pour ?

Gaël TURBAN

Huit.

Patrick BEAUDOUIN

Qui s'abstient ? Quatre voix. Trois et deux, cinq. 25, puisque Monsieur Eroukhmanoff n'est pas là, que Monsieur Turban a le pouvoir de Madame Aïch et Monsieur Alonso a le pouvoir de Madame Robinet. 25, 5, 4. Pas de problème. Sont élus Madame Crocheton et Monsieur Le Tymen. Merci d'avoir participé au vote.

Je passe au suivant : il s'agit de la composition pour l'appel d'offres végétaux. Nous présentons Monsieur Le Tymen et Madame Crocheton, c'est inversé cette fois. Il y a la candidature de Madame Touati et de Monsieur Leray pour le groupe de Madame Touati. N'y a-t-il pas d'autres candidatures ? Je mets donc aux voix. Qui est pour la candidature de Monsieur Le Tymen et de Madame Florence Crocheton ?

Gaël TURBAN

25.

Patrick BEAUDOUIN

Merci. Qui est pour la candidature de Madame Touati et de Monsieur Leray ?

Gaël TURBAN

Cinq.

Patrick BEAUDOUIN

Cinq. Et qui s'abstient ?

Gaël TURBAN

Quatre.

Patrick BEAUDOUIN

Quatre abstentions, je vous remercie.

Le Conseil Municipal a élu, à main levée, les représentants du conseil municipal :

– Philippe LE TYMEN

– Florence CROCHETON

en qualité de membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres relative à ce groupement de commandes.

3. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention avec l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) pour le suivi du rucher pour l'année 2015

Patrick BEAUDOUIN

Nous allons donc passer au point 3 et la parole est à Florence Crocheton, notre Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, de l'environnement et autres : autorisation donnée à Monsieur le Maire de

signer l'avenant n° 1 à la convention avec l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) pour le suivi du rucher pour l'année 2015.

Florence CROCHETON

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans le cadre du projet "Abeille, sentinelle de l'environnement", l'Union Nationale de l'Apiculture Française, a permis aux collectivités locales qui le souhaitent d'installer et d'entretenir un rucher composé de 6 ruches.

Cette action s'intégrant parfaitement à la politique que la Ville de Saint-Mandé, dans le cadre de la préservation de l'environnement, et du développement durable, 6 ruches ont été installées sur la parcelle cadastrée C129 (débouché de l'ancienne voie ferrée, en contrebas du Centre Cochereau).

Par délibération en date du 18 mai 2009 et du 13 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé la convention à passer entre l'UNAF et la ville de Saint-Mandé pour une durée de trois ans successifs.

Cette convention est donc arrivée à son terme.

Dans le cadre de sa politique menée en faveur de la biodiversité, la ville souhaite poursuivre, pour une durée d'un an, son partenariat à ce programme en faveur de l'abeille et des autres pollinisateurs naturels pour un montant de 8000 €/an.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention à passer entre l'UNAF et la ville de Saint-Mandé pour le suivi du rucher pour l'année 2015.

Patrick BEAUDOUIN

Merci, chère Florence. Y a-t-il des questions sur cette traditionnelle délibération ? Monsieur Leray, je vous en prie.

Philippe LERAY

Une observation. En commission j'avais fait observer que 8 000 euros pour suivre l'activité de six ruches, c'était quand même très cher. Monsieur Darnault m'avait répondu que la convention comprend aussi des animations pédagogiques à l'attention des scolaires, ce qui a emporté votre adhésion.

Patrick BEAUDOUIN

Merci, Monsieur Leray, de l'avoir rappelé. Effectivement, la convention n'est pas que pour l'entretien. Madame Arthur nous avait proposé cet élément – elle savait puisque c'était une spécialiste, mais naturellement, autour du conseil et dans le personnel, nous n'avons pas de spécialiste. En même temps, nous avons, avec cette grande association, la capacité de faire de la pédagogie, de rappeler le rôle ô combien important des abeilles. Il faut amplifier effectivement une communication vers toute la population d'ailleurs, au-delà des enfants : il faut que cela touche aussi la population. Merci Monsieur Leray de votre intervention.

Je vais donc mettre aux voix cette autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention avec l'UNAF. Qui est contre ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Qui est pour ?

Gaël TURBAN

34.

Patrick BEAUDOUIN

Et qui s'abstient ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Merci.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention à passer entre l'UNAF et la ville de Saint-Mandé pour le suivi du rucher pour l'année 2015.

4. Débat d'orientations budgétaires 2014 de la ville de Saint-Mandé

Patrick BEAUDOUIN

Le point 4 est un point important de notre séance. Il s'agit du débat d'orientations budgétaires 2015 de la ville de Saint-Mandé, comme la loi naturellement nous en fait obligation depuis le 6 février 1992. Je vais donc proposer à notre Adjoint au Maire chargé des finances, Monsieur Marc Médina, de bien vouloir prendre la parole et de nous faire un exposé sur ces orientations budgétaires pour 2015.

Marc MEDINA

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le débat d'orientations budgétaires : une obligation légale.

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le choix politique des élus. Ce débat est une obligation légale et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le vote du budget primitif est fixé au 19 mars 2015.

Quelques données sur l'économie européenne.

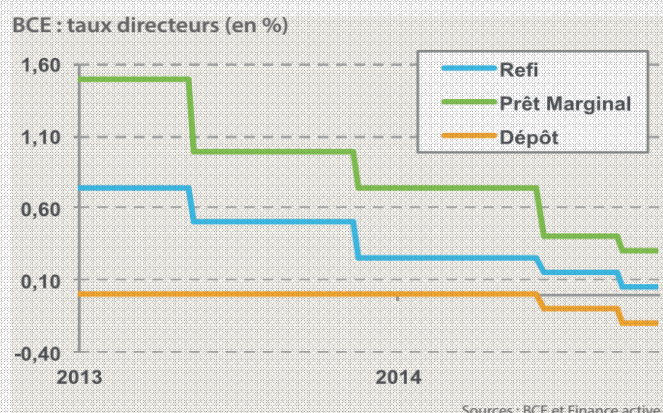
En zone euro, les gouvernements tout comme la Banque centrale européenne (BCE) se font, depuis l'été, largement écho d'un risque de déflation pourtant latent depuis de (trop) longs trimestres. Avec, une inflation qui ne se ferait que de 0,5 % en 2014 et un produit intérieur brut (PIB) qui ne progresserait que de 0,8 %, la zone euro serait une nouvelle fois le talon d'Achille de la croissance mondiale, selon le FMI.

Malgré les interventions répétées de la BCE (voir Encadré ci-après), le FMI estime ainsi que la probabilité d'une chute en déflation de la zone euro est de 30 %. Or, les données conjoncturelles les plus récentes ne donnent que plus de crédit à ce scénario. En effet, l'Allemagne, jusque-là épargnée malgré son sous-investissement, semble désormais contaminée par la stagnation de la zone euro : le FMI a ainsi révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour 2014 et 2015, respectivement à 1,4 % (-0,3 point) et 1,5 % (-0,4 point). Avec une locomotive qui s'essouffle, une demande intérieure déprimée, une demande extérieure soumise à de nombreux risques et des gouvernements qui peinent à prendre la mesure du problème, c'est ainsi une zone euro qui ne connaîtrait pas une croissance supérieure à 1,7 % à l'horizon 2018.

Focus : perspectives de taux d'intérêt en zone euro.

S'inquiétant de la chute de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a pris de nouvelles mesures exceptionnelles pour tenter d'éviter le désancrage des anticipations d'inflation. Abaisant, par trois fois, le taux de refinancement pour le porter au seuil de 0,05 % en septembre 2014, la BCE a annoncé, en parallèle un ensemble de mesures qui vise à relancer le crédit en zone euro. Avec au-delà de cela, un taux de dépôt porté en territoires négatifs, les taux d'intérêt de court terme resteraient proches de zéro jusqu'à la fin 2015.

Du côté des taux d'intérêt de long terme, l'absence de croissance, la poursuite de la baisse de l'inflation et une politique monétaire très accommodante feraient que le Bund allemand continuerait d'évoluer sur des niveaux historiquement bas. Seule la divergence de politique monétaire entre la BCE et les Banques centrales américaine et britannique pourraient être à la source des tensions sur les taux d'intérêt de long terme de la zone euro. En parallèle, le risque d'abaissement de notation de l'Etat français pourrait faire que l'écart entre taux français et taux allemands s'accroisse au cours de 2015.



France : L'inconnue de la croissance.

Dans cet environnement, **la croissance française** décevrait à nouveau en 2014, pour ne guère être plus dynamique en 2015 : estimée cette année à 0,4 %, la croissance est envisagée à 1 % en 2015 par le FMI et le Gouvernement français. De bien nombreuses manières, la prévision de croissance pour 2015 peut même apparaître très optimiste : d'abord, parce que la reprise mondiale reste très fragile ; ensuite, parce que la zone euro semble s'enfoncer dans une spirale déflationniste ; et enfin, parce que l'économie française ne donne pas de vrais signes d'amélioration (l'investissement des entreprises ne cesse de se contracter, le taux de chômage reste supérieur à 10 % de la population active, etc.).

En parallèle, **l'inflation** poursuit la chute qu'elle a entamée, presque sans discontinuer, depuis l'été 2012. A 0,3 % en septembre, l'inflation sur un an a atteint son plus bas niveau depuis 5 ans. Selon le FMI, l'inflation française ne serait que de 0,7 % sur l'ensemble de l'année 2014, 0,9 % en 2015 et ne dépasserait pas 1,25 % à horizon 2018.

	Source	2014	2015	2016
Croissance	Gouvernement français	0,4%	1,0%	1,7%
	FMI	0,4%	1,0%	1,3%
Inflation	Gouvernement français	0,9%	1,3%	1,7%
	FMI	0,5%	0,9%	1,4%

Sources : FMI et PLF 2015

En définitive, en 2014, les PIB de la zone euro et de la France pourraient voir leurs évolutions se rapprocher encore de zéro quand une rechute en récession, avec une inflation proche de zéro, n'est pas à exclure en 2015.

France : Les principales mesures relatives aux collectivités locales.

Le projet de loi de finances pour 2015 et le Projet de loi de programmation des finances publiques (L.P.F.P.) 2014 – 2019, déposés à l'Assemblée nationale le 1^{er} octobre 2014, viennent confirmer le contexte contraint dans lequel évoluent les collectivités locales.

- Eléments de contexte.

Au vu des éléments macro-économiques présentés ci-dessus, il est important de rappeler que la situation financière des collectivités locales est en partie dépendante du contexte économique à travers certaines de leurs recettes qui peuvent être sensibles à la conjoncture (impositions économiques corrélées à la croissance par exemple ou en recettes découlant des transactions immobilières). Le niveau des prix et des taux d'intérêts sont également importants parce qu'ils influent sur l'évolution de leurs charges de fonctionnement et d'investissement.

- Principales mesures.
 - o Amplification de la baisse des dotations.

Associées au redressement des finances publiques, les collectivités locales verront leurs concours financiers réduits de 11 milliards d'euros d'ici 2017 (3 baisses successives de 3,67 milliards). Au total, en incluant la première baisse opérée en 2014 (1,5 milliard), les dotations auront reculé de 12,5 milliards d'euros d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros.

Les modalités de calcul qui ont prévalu pour la première baisse de 2014 devraient être conservées ; la répartition serait effectuée au prorata du poids de chaque niveau de collectivités dans les recettes totales (56 % pour le bloc communal, 32 % pour les départements et 12 % pour les régions).

- o Renforcement de la péréquation.

Dans le but d'atténuer l'effort demandé aux collectivités les plus fragiles financièrement, les masses consacrées à la **péréquation verticale** (de l'Etat vers les collectivités locales) devraient être doublées par rapport aux versements de 2014.

- Hausse totale de 297 millions d'euros prévue en faveur des communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) (pour une hausse de 110 millions entre 2013 et 2014).

Comme l'année dernière, on rappellera que Saint-Mandé n'est pas destinataire de ces soutiens et contribue en plus à l'abondement de fonds de péréquation.

- La **péréquation horizontale** poursuit sa montée en charge : + 210 millions d'euros pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui atteindra 780 millions d'euros (contribution de Saint-Mandé estimée à 1 450 000 euros contre 1 055 000 en 2014). Et 1 450 000 d'euros, c'est 35 % du montant moyen d'épargne brute constatée sur les exercices 2011, 2012, 2013.

Prévisionnel F.P.I.C. pour Saint-Mandé :

- 2016 : 2 180 000.
- 2017 : 2 223 000.
- 2018 : 2 268 000.

En conclusion sur la péréquation, que l'on ne s'y trompe pas, le financement des péréquations, qu'elles soient verticales ou horizontales, est assuré principalement au

prix d'un effort croissant des communes prétendument les plus aisées qui supporteront cette péréquation sur leurs dotations.

- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Le taux du F.C.T.V.A. passe de 15,761 % à 16,404 % pour les dépenses réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015.

- Disparition du versement pour dépassement du plafond local de densité.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
10224 Versement pour dépassement du plafond légal de densité	89 452 €	713 279 €	450 782 €	909 490 €	213 626 €	79 422 €
Moyenne annuelle	409 342 €					

En 2015, seuls des reliquats seront perçus concernant d'anciens permis et les permis déposés avant le 1^{er} janvier 2015.

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

La revalorisation des bases de fiscalité directe locale en 2015 est fixée, à l'identique de celui de 2014, à 0,9 %. A noter que le gouvernement s'est engagé dans une réforme des valeurs locatives. A ce titre, avec 3 autres départements français, le département du Val-de-Marne va être département expérimental en 2015. Il n'est pas encore précisé les modalités et les conséquences de cette réforme.

- Pérennisation du fonds « d'amorçage » de la réforme des rythmes scolaires (50 euros par élève).

Le budget à venir pour Saint-Mandé.

1. Section de fonctionnement.

a. Les recettes.

Les recettes fiscales.

Pour 2015, le Projet de Loi de Finances prévoit une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 0,9 %. A taux constant, cette hausse appliquée aux bases 2014 entraîne une augmentation du produit fiscal de 198 000 euros.

L'an dernier, une perte importante de recettes issues de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) avait été annoncée. Selon les informations transmises par Bercy, son produit devait subir une chute supérieure à 15 %. Au final, il aura été stable pour Saint-Mandé avec un montant de 730 000 euros.

Les dotations de l'Etat.

Compte tenu des évolutions des concours financiers de l'Etat aux collectivités présentés ci-dessus, la dotation forfaitaire de la commune continuera de baisser de la façon suivante.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
D.G.F.	6 232 000	5 880 000	5 140 000	4 490 000	3 640 000	3 600 000
Evolution		-352 000	-740 000	-650 000	-850 000	-40 000

Les autres recettes.

- Les droits de mutations. C'est le cas typique d'une recette dont l'évolution est liée au contexte économique. Montant 2014 : 1 847 000 euros pour 1 900 000 euros inscrits au budget.
- Les participations CAF sont estimées en fonction de la fréquentation des crèches et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).
- Quant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, elle est l'exacte contrepartie du service facturé à la Ville par l'entreprise titulaire du marché. On retrouve la dépense dans les charges à caractère général.
- Enfin les redevances : à l'instar des années précédentes les tarifs seront révisés pour tenir compte de l'évolution des charges et des écarts les plus patents pour des prestations équivalentes avec les communes voisines.

Au final, il sera question d'équilibrer au mieux l'équation maîtrise des dépenses / recherches de marges de manœuvre entre l'usager et le contribuable.

D'ores et déjà, il est possible d'affirmer que la collectivité sera dans l'obligation d'augmenter son produit fiscal en 2015. La hausse du taux d'imposition sera la plus modérée possible.

b. Les dépenses.

Le contexte dans lequel les services ont préparé le budget 2015 est plus contraint encore qu'il ne l'était en 2014 : montant des prélèvements au titre de la péréquation, volatilité des droits de mutations, baisse des concours financiers de l'état. Parallèlement, de nombreuses familles seront pénalisées par la baisse des allocations concernant les ménages aux revenus dits « élevés ».

En ce qui concerne la préparation des budgets par les services, il a été demandé aux services un effort sans précédent. Des économies ont pu être enregistrées comme par exemple :

SERVICE	OBJET	Evol.	Economies
Service achats	fournitures administratives	-5 %	-3 000 €
Service techniques	Location une laveuse de moins	-17 %	-36 000 €
Service techniques	Electricité bâtiments et voirie	-6 %	-65 000 €
Service techniques	fleurs	-10 %	-10 000 €
Police municipale	Fréquence des maintenances préventives et curatives des caméras	-35 %	-15 000 €
Service techniques	Illuminations de Noël	-50 %	-49 000 €
Service techniques	Nettoyage de vitres / moins de passages	-15 %	-6 000 €

Les principales orientations pour 2015.

Direction des Ressources humaines : La masse salariale.

En 2015, la suppression de la Caisse des écoles permettra à la Direction de la famille de ne plus avoir à assurer la gestion d'un budget annexe. Le transfert de la masse salariale de la Caisse des écoles se traduira par une augmentation du budget Ville d'environ 400 000€.

Au-delà de cette augmentation comptable, le budget 2015 connaîtra une augmentation limitée grâce aux efforts des services qui continuent de mettre tout en œuvre pour éviter le remplacement des agents partant à la retraite ou en mutation.

Toutefois, il est à noter que les éléments suivants auront une incidence sur le budget 2015 :

- la nouvelle revalorisation des bas salaires décidée par le gouvernement dont le coût est estimé à 100 000 €
- l'augmentation de l'assurance du personnel
- le paiement de 2 tours d'élection
- l'augmentation du coût de l'action sociale en faveur des agents
- l'impact de la réforme des rythmes scolaires avec notamment le recrutement d'agents supplémentaires pour assurer l'encadrement de la pause méridienne. A ce titre, la direction de la famille présente ci-après un focus sur la fréquentation des accueils des enfants.

Direction de la Famille / Service enfance éducation

Un focus sur la fréquentation.

La fréquentation en accueil du matin est particulièrement basse suite à son raccourcissement dans le temps (fin à 8h30 au lieu de 8h45).

Elle explose sur les accueils périscolaires du soir et particulièrement entre 16h et 18h en maternel et entre 17h30 et 18h en élémentaire. Un rééquilibrage des effectifs encadrants a été effectué en début de trimestre

Fréquentation sur les accueils :

	Année scolaire 2013/2014	Moyenne 1 ^{er} trimestre 2014-2015
moyenne d'enfants en accueils périscolaires du matin	125 maternels à 8h45 160 élémentaires 8h45	85 maternels à 8h30 100 élémentaires à 8h30
moyenne d'enfants en accueils périscolaires du soir	205 maternels à 16h30 50 élémentaires à 18h	280 maternels à 16h 120 élémentaires à 17h30
<u>Les</u> moyenne d'enfants en accueils de loisirs du mercredi	440	430 (610 en cantine)

ouvertures de classes 2015.

Une ouverture de classe est prévue à la rentrée prochaine sur l'école élémentaire Emilie et Germaine Tillion. A ce titre, une enveloppe de 8000 € est prévue au budget.

Nouvelle Organisation de la Direction de la Famille.

- **Renforcer la coordination des équipes pluri-disciplinaires** à l'échelle des groupes scolaires et déconcentrer de la gestion : **recrutement de 2 coordinatrices de secteurs scolaires.**

Les missions des Coordonnateurs de site école :

•Mise en œuvre opérationnelle de la politique éducative et ressources humaines municipale à l'échelle du groupe scolaire pour tous les temps dont la ville a la responsabilité : accueil périscolaire, pause méridienne, accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

• **Optimiser l'organisation de la direction de la famille** par une adaptation de l'organigramme en déconcentrant les missions

•Création d'un pôle «ressources» au service de l'ensemble de la direction.

-Gestion des différents budgets et mobilisation des subventions.

-Gestion de la commande publique.

•Création d'un pôle «actions éducatives» en appui aux sites scolaires et aux ALSH.

-Conseils techniques et pédagogiques.

-Accompagnement des projets d'école et des projets des accueils de loisirs.

-Gestion du plan de communication

-Pilotage des opérations de dématérialisation des procédures

L'utilisation du fonds d'amorçage.

L'utilisation des **80 000€** du fonds d'amorçage a été prévue ainsi :

- **25 000 € pour la constitution de "malles pédagogiques" sur les structures.** Un pourcentage de ce montant a été alloué par structure en fonction du pourcentage d'enfants accueillis. La constitution des malles avec les directeurs en fonction des projets spécifiques à leurs sites.

A ce jour, un peu plus de 21 000 € ont été dépensés principalement pour la mise en place des ateliers de la Pause Méridienne (détail en annexe).

- **55 000€ pour la formation des agents de la Direction (ATSEM, directeurs et animateurs)**

Dont des formations "flash" pour les ATSEM (septembre 2014) et pour les vacataires de la pause méridienne (programme et devis en cours)

Coût de la réforme des rythmes scolaires.

Rappel estimation du coût / projet initial :

Le calcul du coût prévisionnel de la réforme avait été réalisé sur la base des données suivantes :

- **1697 élèves** concernés (élémentaires +maternelles) correspondant à l'effectif scolaire 2013-2014

- **100 % des élèves scolarisés participeront aux TAP** (2 fois par semaine soit 3 heures), pendant toute l'année scolaire (soit 36 semaines)

- **Estimation à 220 € par élève et par an le coût de la réforme**

Estimation du coût net : **373 340 €** (220 € X 1697 élèves = 373 340 €)

Coût effectif.

Après analyse des coûts par la direction de la famille et la DRH, le coût de la réforme des rythmes scolaires est estimé à **150 000 / 160 000 €**.

Ce montant prend en considération :

- la 1/2 heure supplémentaire des surveillants de cantine sur la pause méridienne
- les agents supplémentaires le midi pour assurer l'organisation des ateliers
- le nettoyage des écoles assuré auparavant par les ATSEM et maintenant par ESSI, les ATSEM assurant maintenant l'accueil des enfants
- les repas supplémentaires du mercredi

Les 2 postes de coordinatrices ne sont pas pris en compte dans ce montant. Leur recrutement est justifié par l'amélioration de l'organisation de la Direction de la famille et non pas par la réforme.

La petite enfance.

Il est envisagé de réserver 30 berceaux supplémentaires d'ici la fin de l'année 2015 afin de répondre au besoin d'accueil pour jeunes enfants.

Cet engagement sera pérennisé selon les capacités budgétaires de la Ville.

2. Section d'investissement.

a. L'état de la dette.

Vous trouverez ci-dessous l'encours de la dette depuis 2012.

31 décembre de l'année	2012	2013	2014
Capital restant dû	21 914 626,99 €	20 564 483,33 €	19 197 475,13 €

On constate une diminution de 1,36 million d'euros de l'encours entre 2013 et 2014. Les efforts entrepris ces dernières années pour dégager un autofinancement, pour obtenir des subventions, des dépenses d'investissement contenues ont permis de ne pas contractualiser de nouveaux emprunts au cours des quatre derniers exercices. Ainsi, l'encours de dette par habitant s'élève à 839 € au 31 décembre 2014 (899 € au 31 décembre 2013). Pour mémoire, la moyenne nationale de la strate était de 1 127 €/habitant au 31 décembre 2013.

Vous trouverez ci-dessous l'état de la dette au 1^{er} janvier 2015.

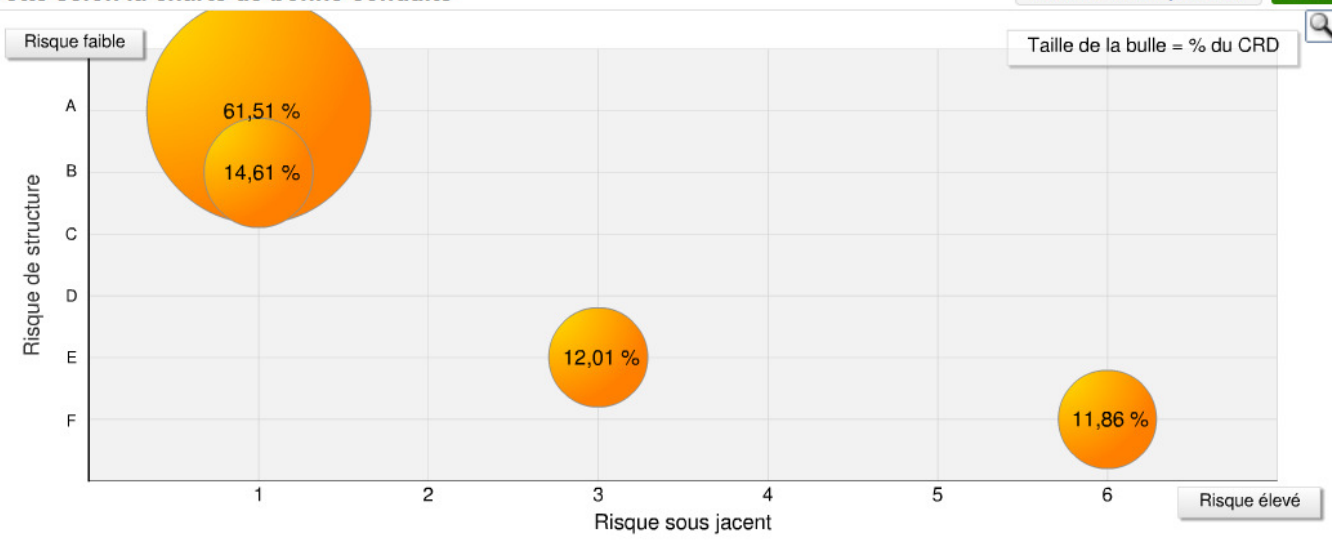
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
18 792 977 €	5,21 %	15 ans et 4 mois	8 ans	16

Vous trouverez ci-dessous le profil d'extinction de la dette hors emprunts nouveaux.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2014	20 564 483,33 €	1 367 008,20 €	1 036 714,79 €	2 403 722,99 €	19 197 475,13 €
2015	19 197 475,13 €	1 384 867,54 €	996 631,02 €	2 381 498,56 €	17 812 607,59 €
2016	17 812 607,59 €	1 399 625,23 €	933 973,12 €	2 333 598,35 €	16 412 982,36 €
2017	16 412 982,36 €	1 361 122,91 €	870 331,77 €	2 231 454,68 €	15 051 859,45 €
2018	15 051 859,45 €	1 191 980,81 €	803 964,58 €	1 995 945,39 €	13 859 878,64 €

A l'heure actuelle, voici l'état de la dette de Saint-Mandé au 31 décembre 2014 selon les critères de la charte Gissler qui définit la « toxicité » des emprunts contractualisés :

Dette selon la charte de bonne conduite

[Accéder à l'analyse CBC](#)
[Excel](#)


Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	-	-	-	-	-
	% de l'encours	61,26%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	11 814 319 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	14,70%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	2 835 038 €	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	1	-	-	-
	% de l'encours	-	-	11,71%	-	-	-
	Montant en euros	-	-	2 257 796 €	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	1
	% de l'encours	-	-	-	-	-	12,33%
	Montant en euros	-	-	-	-	-	2 378 796 €

La procédure engagée à l'encontre de la Société de Financement Local (SFIL) (ayant repris certains emprunts de DEXIA) est toujours en cours. La prochaine audience de procédure est prévue pour mai 2015. Toutefois, une première rencontre a eu lieu le 07 janvier 2015 avec la S.F.I.L. pour envisager plusieurs scénarios de refinancement pour des retours sur taux fixes. Ces propositions seront étudiées au cours du premier trimestre, le dossier de demande d'aide du fonds de soutien devant être déposé avant le 30 avril 2015. Rappelons que ce n'est pas la demande d'aide qui doit éteindre la procédure contentieuse mais bien l'acceptation finale de l'aide proposée par le fonds.

b. Les dépenses d'investissement.

Projets pluriannuels.

- Prévisionnel de versement des surcharges foncières en faveur du logement social.

Programme	Opérateur	Surcharge votée ou demandée			
			2014	2015	2016
Ctd Mouchotte	Sofilogis	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
Ctd Mouchotte	MRI	900 000,00 €	180 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €

Dans le domaine de la sécurité.

- 3 nouvelles caméras de vidéoprotection seront installées (Pasteur, Angle Daumesnil / Alphand, angle Mouchotte/Guyane, Parc/ Paris) et le système d'enregistrement des images renouvelé pour un coût de 424 000 euros.

Dans le domaine de la culture.

- Conservatoire.
 - o Acquisition de matériel : 5 200 euros dont 2 800 pour la dernière phase de changement de l'éclairage de l'auditorium en basse consommation.
 - o Entretien du bâtiment : 29 000 euros (remplacement des dalles de faux plafonds, des sols, travaux pour recoupement de circulation au sous-sol).
- Médiathèque : vitrification du parquet 6 000 euros.

Dans le domaine de la petite enfance.

- Achat et renouvellement de matériel : 37 000 euros (dont 7000 euros pour machines à laver, lave-vaisselle, jeux d'extérieurs et 16 000 euros pour aménagement de la salle d'accueil des bébés de moins de 3 mois selon les recommandations d'un spécialiste en ergonomie).
- Entretien du bâtiment : 31 000 euros pour entretien avec notamment remise en peinture.

Dans le domaine de l'enfance.

- Achat et renouvellement de matériel et mobilier : Ecoles maternelles (25 300 euros), Ecoles élémentaires (21 900 euros avec une ouverture de classe).
- Entretien du bâtiment en maternelle : 35 500 euros
 - o dont 8500 euros pour ravalement et couverture de l'abri vélo de la cour en maternelle Charles Digeon
 - o dont 24 000 euros pour ravalement et remise en peinture à l'école Paul Bert.
- Entretien du bâtiment en élémentaire : 162 000 euros.
 - o Dont 72 000 euros à Charles Digeon.
 - 38 châssis bois plafond et plancher RdC + maçonnerie : 45 000
 - remise en peinture grille sur rue : 16 000
 - remise en peinture de la grille séparant les 2 cours : 6 000
 - réfection de couverture sur joint dilatation en terrasse : 5 000
 - o Dont 45 000 euros de reprise de l'enrobé et des sols souples de la cour de l'école Charles Digeon.
 - o Dont 36 000 euros à l'école Paul Bert pour rénovation des parquets, faux plafonds et éclairages.

Dans le domaine du sport.

- Centre Sportif R. Vergne (piscine) : 265 000 euros.
 - remplacement du mur rideau du gymnase : 105 000
 - remplacement fenêtres en périphérie des bassins, 1er étage : 24 000
 - réfection des joints du carrelage du grand bassin : 16 000
 - conformité de l'installation électrique (passage CCS) provision : 30 000
 - mise en place de bâches au-dessus des bassins : 90 000

- Gymnase Benzoni : Inspection des réseaux existants (21000 euros) acquisition de matériel (34 000 euros) et entretien du bâtiment (38 000 euros).
- Salle omnisports : 46 000 euros dont 35 000 pour remplacement de faux plafonds, réfection de la cloison du dojo 1 et de la salle de gymnastique.

Travaux au sein de l'Hôtel de Ville : 254 500 euros.

- Dont 108 000 euros pour remplacement des réseaux de chauffage au 3^{ème} et 4^{ème} étage.
- Dont 92 000 euros pour remplacement des fenêtres de la façade du 1^{er} étage.

Garage.

- Acquisition de matériels et véhicules : 116 700 euros.

Eclairage public : 176 400 euros.

- Dont coffrets électriques du marché de la Tourelle : 67 200 euros.
- Dont 50 lanternes : 91 000 euros ;

Voirie : 715 000 euros.

- Dont Acquisition de barrières, panneaux de signalisation : 30 000 euros.
- Dont Réhabilitation rue Mongenot : 380 000 euros.
- Dont rénovation voie piétonne rue Plisson : 143 000 euros.
- Dont 2^{ème} phase rejointement terre-plein Sud Gallieni : 85 000 euros.

Travaux tous bâtiments : 155 000 euros.

- Dont travaux accessibilité suite diagnostic P.M.R. : 80 000 euros.
- Travaux de chauffage : 45 000 euros.
- Travaux sur ascenseurs : 30 000 euros.

c. Les recettes d'investissement.

Pour l'année 2015, les recettes d'investissements seront essentiellement constituées :

- du FCTVA qui dépend des investissements réalisés en 2013 (estimation 350 000 euros).
- des diverses subventions liées aux projets en cours (Amendes de police, FIPD...).
- des dotations aux amortissements, du versement pour dépassement du plafond légal de densité dans le cadre de l'opération Mouchotte.
- Comme lors des exercices précédents, la Ville s'efforcera de ne pas recourir à l'emprunt.

Il vous est donc demandé de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2015.

Patrick BEAUDOUIN

Merci, cher Marc Médina, de ce long exposé mais qui nous permet d'avoir une vision globale de l'environnement de notre commune par rapport à la situation économique, financière et budgétaire non seulement de la France mais plus large (puisque la mondialisation nous touche pleinement), des difficultés fortes de notre pays et des impacts des politiques choisies qui sont d'ailleurs intéressantes à suivre (mais elles sont là et elles sont brutales). Nous avons naturellement à continuer à travailler, à adapter notre modèle.

Il y a certainement des interventions. Je vais donc demander qui veut parler. Monsieur Turban, Monsieur Béjaoui, Madame Touati et Monsieur Alonso, c'est cela ? Monsieur Turban, c'est à vous.

Gaël TURBAN

Concernant la réforme des rythmes scolaires, nous n'avons pas bien compris si le coût effectif était annuel ou basé sur le premier trimestre de l'année scolaire courante. Si c'est sur l'année, je m'en réjouis. Pour ce qui est de la crèche, où seront localisés les trois berceaux supplémentaires ? Et pourquoi ne parlez-vous que de deux tours pour les élections, sachant que nous avons départementales et régionales cette année ?

Patrick BEAUDOUIN

Pour la crèche et la crèche rue Poirier sur laquelle nous avons travaillé avec Les Petites Canailles, c'est une extension de leur intervention au profit de la ville. Vous savez que nous avons beaucoup aidé Les Petites Canailles qui nous ont beaucoup aidés. Nous continuons avec eux, c'est un excellent partenaire. Nous sommes en train d'établir une convention avec eux de façon à leur permettre de lancer cette nouvelle crèche qui sera un élément majeur pour les parents à Saint-Mandé, ce qui sera

une bonne chose, et ensuite d'avoir un travail de réflexion quant au rapatriement des places de Vincennes à Saint-Mandé. Nous avons toujours en gestation la crèche de la rue du Commandant-Mouchotte. Nous sommes en train de travailler tout cela, de négocier avec eux.

Pour les trois tours d'élections, j'avoue ne pas y avoir fait penser, mais c'est parce que nous pensons que sur notre canton les électeurs et les électrices vont se mobiliser pour essayer de faire passer nos idées dès le premier tour. Donc, un premier tour aux cantonales, un premier tour aux régionales puisque c'est à la proportionnelle... Non, il y a deux tours. Nous avons aussi les DM, mais pourquoi ne l'avons-nous pas fait ? Je vous explique pourquoi. C'est un problème comptable. Les régionales nous les payons en janvier, donc ce sera sur le budget 2016. C'est une bonne raison. Mais il est vrai que nous pouvons espérer de bonnes surprises électorales et sur ce chapitre, nous allons essayer de faire des économies, si tant est que nous puissions faire des économies sur la démocratie.

Le troisième point sur le rythme scolaire, Monsieur Médina ou Anne ?

Marc MEDINA

C'est annuel.

Patrick BEAUDOUIN

Au lieu de 378 000 ou 373 000, 150 000 ou 155 000 à peu près. Voilà, Monsieur Turban. Monsieur Béjaoui, vous avez la parole et ensuite Madame Touati et Monsieur Alonso.

Renald BEJAOU

Bonsoir. Tout d'abord, merci pour ces éléments et merci à vos équipes d'avoir compilé ces informations. Sur le long paragraphe parlant des conditions macroéconomiques, je sais que cela a été rédigé il y a deux semaines avant deux événements majeurs.

Comme chacun le sait, la Banque nationale suisse a laissé flotter le franc suisse, qui s'est fortement apprécié par rapport à l'euro. Cela va avoir des répercussions massives, et nous le savons, sur l'emprunt toxique. Je serais curieux de savoir quelle est l'estimation du taux d'intérêt sur cette ligne de crédit pour 2015. Je n'ai pas les éléments pour le calculer mais à mon avis, nous avoisinerons les 25 % : j'aimerais vous entendre sur ce point-là.

Malgré tout, la bonne nouvelle est qu'avec l'assouplissement quantitatif, les taux d'intérêt vont continuer à diminuer, dans un environnement de taux d'intérêt déjà bas. Nous avons eu l'occasion d'en parler, Monsieur Médina. Sur les seize lignes de crédit auxquelles a souscrit Saint-Mandé, je comprends que treize sont à taux fixe ou quasi fixe. A mon avis, dans un environnement économique dégradé, nous sommes effectivement à la recherche du moindre euro d'économie. Il est pertinent d'essayer d'engager une réflexion sur la renégociation de certaines de ces lignes de crédit. En page 12, je crois qu'il est écrit que le taux d'intérêt moyen de l'ensemble des seize lignes de crédit est de 5,2 %. Ce taux moyen comprend les taux d'intérêt de l'emprunt toxique et des deux autres à taux variable, mais si nous notons ces trois emprunts, cela veut dire que peu ou prou, avec les pondérations, les emprunts à taux fixe ont un taux d'intérêt environ 4 %.

Quand nous voyons les conditions actuelles, nous pourrions renégocier, j'imagine (à voir en discutant avec les organismes prêteurs) : si nous pouvions gagner 150 ou 200 points de base sur 11 millions d'euros d'encours pour ces treize lignes de crédits, cela pourrait faire une économie substantielle au niveau des intérêts payés par la commune. A mon avis, c'est quelque chose que vous et vos services devriez regarder avec beaucoup d'attention. Je me trompe peut-être, les faits diront peut-être le contraire et les banquiers ne seront peut-être pas aussi généreux que je le pense, mais à mon avis l'exercice en vaut la chandelle.

Vous avez parlé des conditions macro, de la diminution des dotations, etc. Ce sont des faits qu'il est difficile de contester, et merci d'avoir compilé ces informations. La variable d'ajustement, il y en a deux. Il y a l'impôt et la réduction des dépenses. Les impôts vont augmenter (vous expliquez de façon modérée) : j'espère que nous aurons rapidement les éléments pour savoir ce que vous entendez par « modérée », même si je comprends que l'équation est difficilement tenable avec des dotations qui

diminuent de façon drastique.

La deuxième variable, ce sont les dépenses. Effectivement, ce matelas de dépenses n'est pas incompressible à l'infini. Je comprends que d'année en année, il soit plus difficile d'aller gratter quelques euros ici et là. Merci pour les exemples listés en page 12 ou 13, avec les si fameuses illuminations de Noël dont je comprends que leur coût va être diminué de 50 %, les fleurs, etc. Merci pour ces éléments. C'est appréciable. J'aimerais avoir une vision un peu plus d'ensemble sur les dépenses. Des exemples sont listés ici et là. Ce sont des exemples pertinents, je vous en remercie. Mais serait-il possible d'avoir vraiment un état, un compte de résultat focalisé sur les dépenses, très simple ? Combien de dépenses de fonctionnement à Saint-Mandé en 2014 ? L'exercice est fini depuis 28 jours, j'imagine que ce sont des éléments que vous avez.

Et au total des éléments budgétaires, quel serait le pourcentage d'augmentation que vous envisagez ? J'ai compris que les illuminations de Noël seraient de 50 %, les fleurs ce sont 10 %, mais au total, sur l'ensemble des postes de dépenses, de combien parle-t-on, en euros et en pourcentages ? Parle-t-on de 2 %, 3 %, 4 % ? Ce ne sont pas des éléments que j'ai à ma connaissance. Je pense qu'il serait intéressant de les porter à la connaissance du conseil municipal.

Voilà ce que j'avais à dire. Je suis navré, ce sont beaucoup d'informations. Nous ne pouvions pas forcément interagir pendant l'exposé. Navré d'arriver comme cela avec ma liste de Noël et de questions, mais j'aimerais vous entendre sur ces questions-là.

Marc MEDINA

Merci Monsieur Béjaoui pour ces questions. Tout d'abord, pour le taux de l'emprunt en francs suisses vous avez raison puisque, au cours actuel du franc suisse, le taux d'intérêt serait de l'ordre de 25 %, sachant que le franc suisse continue à varier (ce matin, il était à 1,02). Nous allons de toutes les façons préparer un budget, je pense, en retenant une parité d'un pour un, *a priori*, sauf élément nouveau d'ici l'élaboration du budget. Ce que nous n'avons pas encore inclus bien sûr, c'est l'aide du fonds de soutien. Il est question que l'Etat revoie sa position sur le fonds de soutien, peut-être en « privilégiant » des emprunts euro / franc suisse. C'est une information que nous n'avons pas actuellement et que nous attendons.

Par rapport au refinancement des autres emprunts, je partage tout à fait votre point de vue. Nous allons nous efforcer de demander une renégociation de ces emprunts. Je suis néanmoins modérément optimiste sur le résultat, d'abord parce que la plupart de ces emprunts, à l'exception (sauf erreur de ma part) de trois emprunts, sont contractés auprès de Dexia et aujourd'hui de la SFIL. La SFIL me paraît peu apte à proposer des réductions de taux, sachant que c'est l'Etat qui est derrière la SFIL. Mais c'est une tentative néanmoins à mener, nous le ferons. Pour ce qui concerne les autres banques prêteuses, vous dites que les banquiers sont peu généreux. Je pense que les banquiers peuvent être généreux sur le taux, mais inversement, risquent de demander des indemnités de renégociation. Après, il faudra que nous fassions les calculs coûts/avantages par rapport à ces indemnités de renégociation qui nous seraient demandées.

Par rapport au choix impôts / réduction des dépenses, il y a une troisième variable, c'est la tarification. J'en ai parlé au cours du débat d'orientations budgétaires et cela a été évoqué lors des Ateliers de la dépense publique : je dirais qu'un certain nombre de Saint-Mandéens souhaitent que certains services rendus aux Saint-Mandéens, qui ne sont pas des services régaliens, soient mieux tarifés, tout en se rapprochant d'ailleurs de ce qui se pratique dans les communes voisines. J'avais dit lors des Ateliers de la dépense publique que le choix entre impôt et tarification était un choix extrêmement délicat, et que nous le ferions de la manière la plus prudente et la plus pondérée possible.

En ce qui concerne la réduction des dépenses, je dirais qu'il y a d'abord un poste de dépenses qu'il nous est extrêmement difficile de comprimer, même si depuis plusieurs années (et nous continuons à le faire), des efforts importants sont effectués au niveau des frais de personnel. Mais nous ne sommes pas entièrement maîtres des frais de personnel, je l'ai dit lors du débat : d'abord, les revalorisations qui sont imposées par l'Etat, ensuite le glissement vieillesse technicité qui est

automatique, l'accroissement d'un certain nombre de charges d'assurance, correspondant à la mutuelle que nous proposons aux fonctionnaires de la commune, etc. Nous ne sommes pas entièrement maîtres de ce poste particulièrement important. La prévision que nous avons sur 2015 est quand même une hausse extrêmement modérée du poste frais de personnel. Quant à la réduction des dépenses, ce sera l'objet du budget lui-même. C'est-à-dire qu'au moment du budget, nous présenterons le résultat des efforts faits et proposés par les services, et des arbitrages qui seront faits ensuite au niveau global.

A ce jour, je ne peux pas vous donner de façon exhaustive les pourcentages d'économies réalisées au niveau des différents postes de dépenses. Certains postes (je pense notamment aux frais de communication), et je l'ai dit également lors des Ateliers de dépenses publiques, baisseront de façon très sensible, mais à ce jour je ne peux pas vous donner de façon exhaustive le détail des baisses des différents postes de dépenses. Ce sera l'objet du budget lui-même.

Patrick BEAUDOUIN

Merci. Monsieur Béjaoui, je vous en prie.

Renald BEJAOU

J'ai deux questions additionnelles, je suis navré. C'est peut-être une déformation professionnelle (c'est l'affreux financier qui ressurgit) : très concrètement, que se passerait-il si nous refusions de payer les intérêts d'emprunts toxiques, juridiquement ? Que se passerait-il ? Je serais curieux d'avoir une réponse.

La deuxième question qui est moins politiquement incorrecte : aujourd'hui, nous nous satisfaisons d'avoir un taux d'endettement par Saint-Mandéen inférieur à la strate nationale. C'est une bonne chose. Mais une réflexion de fond : quand les conditions d'emprunt sont bonnes, nous pourrions réfléchir ensemble, collectivement, à peut-être mener des projets d'investissement et bénéficier à plein pot de taux d'intérêt bas. C'est une bonne chose que de désendetter la ville, mais à horizon long terme les taux ne resteront pas bas indéfiniment. Dans dix ou quinze ans, nous pleurerons peut-être de devoir payer 10 ou 15 % sur les emprunts à courte durée. Aujourd'hui, c'est une question de fond, une question macro : ne serait-il pas pertinent de s'interroger sur des projets transformants pour Saint-Mandé, sachant que le coût de l'argent est assez faible ? Je n'ai pas de réponse à cette question. C'est un élément de réflexion que je porte à la connaissance du conseil municipal.

Patrick BEAUDOUIN

Un petit mot. Sur les investissements, vous avez raison sur le raisonnement : les taux d'intérêt sont très bas. Mais nous ne sommes pas non plus qualifiés en permanence pour investir. D'ailleurs, il y a l'investissement et le fonctionnement. Or, c'est l'élément essentiel dans lequel nous sommes tous plongés aujourd'hui : la baisse des dotations budgétaires, les prélèvements sur les recettes fiscales qui vont se poursuivre demain avec la métropole du Grand Paris. Si cela a lieu, cette usine à gaz va nous enlever toutes nos recettes fiscales supplémentaires dont nous ne savons très bien ce que nous recevrons en contrepartie – c'est le fonctionnement.

Vous l'avez dit vous-même : année après année, depuis 2008, nous avons fait beaucoup d'efforts en matière d'économies, donc sur le fonctionnement de la ville nous continuons. Sur certaines choses nous arrivons à l'os. Il faut changer la nature des fonctionnements. Le premier poste est le poste budgétaire, c'est naturellement la masse salariale, la masse des ressources humaines. Or, le statut de la fonction publique nous fige et nous empêche de faire évoluer un certain nombre de choses. Nous allons essayer de jouer : nous avons regardé la mutualisation avec la ville de Vincennes, les services communs, il y aura peut-être quelques externalisations supplémentaires parce qu'il y a des services dont les personnels vieillissent, nous pouvons profiter, mais nous voyons bien qu'il faut éviter maintenant d'accroître notre capacité de fonctionnement. Si nous investissons tous azimuts, nous allons créer du besoin de fonctionnement.

Nous avons le projet (nous l'avons dit lors des Ateliers de la dépense publique et nous l'avons annoncé un peu) d'essayer (c'est la consultation que nous avons lancée sur le terrain de l'IGN) de regrouper dans l'équipement public qui servira les équipements tertiaires et la population (les

maisons pour tous, tous ces éléments dissimulés dans la ville) dans un seul « cube », un immeuble, dans lequel nous n'aurions pas plusieurs sources d'énergie, de chauffage, etc. Nous pouvons certainement regagner des marges de manœuvre en faisant cela, mais sur les autres investissements, si la population (nous l'avons vu) était montée dans les derniers recensements à près de 22 900, dans le recensement dernier nous sommes retombés à 22 600. Il y a beaucoup de mouvements dans la ville. Nous pouvons penser qu'une certaine stabilité va se créer.

Nous sommes très attentifs à ne pas aller trop loin dans la création de logements. Nous ne voulons pas densifier la ville. Ce sont des équipements lourds, comme les écoles qui sont de beaux équipements mais qui nécessitent des interventions lourdes de la ville, et après des équipements périscolaires, des crèches, etc. Vous avez vu l'investissement que nous faisons encore cette année pour permettre aux jeunes mamans d'avoir des crèches supplémentaires. Nous allons augmenter notre capacité mais c'est un coût de fonctionnement lourd. Je vous ai dit tout de suite : « *Oui, mais nous allons renégocier aussi une convention pour essayer petit à petit de passer du service public au service du public, c'est-à-dire que ce soient des entités extérieures, secteur privé, secteur économie solidaire, secteur associatif qui prennent le relais de la dépense publique.* » C'est une logique nouvelle dans laquelle nous sommes entrés.

En même temps, lancer des investissements : vous savez que le département était très intéressé par le fait de refaire les crèches par exemple sur le terrain, la réserve foncière que nous allons créer sur l'IGN. Mais le département risque de disparaître, donc il y aura une répartition des capacités du département, ce que faisait le bilan, l'actif et le passif du département, sur les collectivités. Imaginez que les crèches soient la proximité la plus forte, c'est-à-dire la commune. L'investissement qu'aurait fait le département, c'est nous qui le reprenions plein pot. Attention !

L'environnement économique national ou international est plus que précaire. Vous avez dit « *la bonne nouvelle de l'Europe* », Monsieur Béjaoui, mais depuis 2008 nous en sommes à la sixième intervention de la Commission européenne qui empile des systèmes pour sortir du système précédent, ainsi de suite. Là, attention. Comme l'a dit Monsieur Médina qui est lui-même banquier au passage (les banquiers ne sont pas très philanthropes), je ne suis pas certain que le système mis en place finalement soit aussi intéressant que cela.

L'investissement pour investir, si nous en avons vraiment besoin, nous le ferons et ce sera la proposition que nous ferons si nous arrivons à créer la réserve foncière sur le territoire de l'IGN. Cela nous permettra ensuite, avec les biens que nous avons, de faire un puzzle et de créer des capacités de répondre à la loi SRU qui est celle qui nous pénalise de l'autre côté, mais nous n'allons pas créer des équipements pour créer des équipements. Nous avons à être très vigilants parce que le fonctionnement, nous le savons, est très lourd. Tant que le statut de la fonction publique n'aura pas évolué vers plus de flexibilité, plus de capacité de passerelles, de traits d'union, je pense qu'il faut être extrêmement vigilant sur le sujet.

Marc MEDINA

Je répondrai sur le premier point : la suspension du paiement des intérêts. C'est une dépense obligatoire pour la commune, et le Préfet serait en droit de prendre la main et de nous contraindre à payer les intérêts de l'emprunt. C'est difficilement envisageable, à mon sens.

Patrick BEAUDOUIN

Madame Touati, excusez-moi.

Geneviève TOUATI

Monsieur le Maire, mes chers collègues, déjà, quelques observations sur la présentation très intéressante de ce débat d'orientations budgétaires, mais qui appelle de notre part les remarques suivantes.

S'agissant de la baisse de la dotation générale de fonctionnement, elle est dans des proportions telles que nous ne pouvons que constater ses conséquences sur les finances de toutes les collectivités locales, quelles qu'elles soient. En revanche, nous voudrions quand même faire une

observation sur la présentation de la question de la péréquation. Vous êtes toujours en train de nous rappeler, Monsieur le Maire, que nous sommes dans une des communes les plus riches de l'Ile-de-France. C'est exact. Ce système de péréquation qui a été mis en place répond d'une part, me semble-t-il, à une équité fondamentale, et cela a pour objectif d'établir une égalité entre les territoires. Cela ne nous paraît pas aberrant que Saint-Mandé, dont vous dites que c'est une ville riche (en page 6 du débat), abonde de ce fonds de péréquation.

Quand même, je ferai une observation. Vous avez souligné l'augmentation entre l'an passé et cette année. Sauf erreur de ma part, cela fait 450 000 euros de plus. 450 000 euros de plus, c'est très exactement le montant de la pénalité de la loi SRU qui va être inscrite cette année. Je voudrais aussi dire, pour ne pas me faire traiter d'idéologue, que nous avons été pénalisés, au titre de la loi SRU, dans les exercices précédents, avant l'élection présidentielle de 2012. Je ne pense pas qu'il faille espérer jouer sur les scrutins et leurs résultats pour escompter que cette pénalité disparaisse, surtout compte tenu de ce que vous venez de nous indiquer. Voilà cette première observation.

Seconde observation quant au contexte : nos finances sont effectivement en partie tributaires tout à la fois de cette pénalité que nous n'aurions pas à payer si nous avions eu une politique beaucoup plus dynamique en la matière, sachant que le montant de la pénalité se négocie en fonction des efforts qui ont été faits ou pas faits. Il y a le problème des intérêts des emprunts toxiques : 200 000 euros minimum en plus, depuis la décision. Je crois que ces éléments-là, il faut les rappeler.

Sur les actions, si nous en venons à notre ville, nous ferons nôtre l'observation faite par Monsieur Béjaoui concernant l'emprunt : il ne s'agit pas d'emprunter pour emprunter, d'investir pour investir. Mais il y a des investissements qui sont à un moment donné une dépense, qui peuvent être une dépense « bien » quand nous profitons des taux bas, et qui peuvent permettre des économies ou au moins la stabilisation de certains postes dont nous savons qu'inéluctablement ils augmenteront. J'en ai déjà parlé : c'est le problème des économies d'énergie. On peut toujours dire qu'il y a des moments où les tarifs se stabilisent, voire baissent. C'est l'affaire de quelques mois. Ces postes-là ne vont faire qu'alourdir, considérablement, les finances de la ville.

A ce titre, nous aurions aimé, dans le cadre du prochain budget, voir s'enclencher une démarche dynamique optimiste sur ce sujet, avec la réalisation d'une étude permettant de déterminer le coût d'isolation de l'ensemble des bâtiments communaux. Je ne rappellerai pas notre commission des finances où nous avons failli nous transformer en blocs de glace alors que les radiateurs fonctionnaient dans le couloir et dans la salle elle-même. La piscine : une bâche, c'est bien. 90 000 euros, c'est une dépense. Mais ne faut-il pas prendre le mal à la racine pour développer une isolation complète de ce centre, qui permette des économies thermiques, tout à la fois de la température de l'eau et également de l'ensemble ? Cette observation vaut aussi pour les bâtiments scolaires, pour la mairie, pour le centre culturel. Il y a donc tous ces bâtiments de Saint-Mandé. Là, nous pourrions avoir une autre démarche qui ne handicaperait certainement pas la ville car jamais le cabinet Klopfer n'a dit que nous n'étions plus du tout en capacité d'endettement. C'est peut-être maintenant qu'il faut entreprendre cette démarche que nous n'allons pas réaliser sur un seul exercice. C'est une première chose.

Ce que nous aimerions aussi voir : vous parlez beaucoup des familles. Encore une fois, finalement je ne dis pas que c'est un petit poste mais les rythmes scolaires, si j'ai bien compris, ce sont 150 000 euros au budget. Je ne vais pas ressortir la pénalité SRU. Je rappellerai simplement que sur la mandature précédente, on a dépensé 100 000 euros d'études pour savoir (ce qui paraissait assez évident) si l'on ne pourrait pas transformer en salle de spectacle la salle des fêtes. Ce sont 100 000 euros qui, pour les contribuables, ont été perdus et dilapidés. Dans la réforme, on parle beaucoup d'enfance mais *quid* aussi du quotient familial dans la restauration scolaire ? Je conçois tout à fait que Madame Carrèse a eu beaucoup de travail avec la mise en place des rythmes scolaires, mais nous avons commencé à travailler sur ce sujet.

Alors, je pense que pour vous ce n'est peut-être pas très électoral, Monsieur le Maire, parce qu'effectivement à Saint-Mandé, commune riche, il y a des personnes qui paieraient plus le tarif de la cantine. Mais écoutez, c'est exactement comme les allocations familiales. Quand une famille gagne

plus de 8 000 euros par mois, cela ne me paraît quand même pas anormal qu'elle ait moins en allocations familiales et qu'elle paye plus le repas à la cantine que la famille composée (je prends toujours cet exemple) d'une infirmière et d'un maître des écoles qui ne sont pas des personnes assistées. En même temps, par le quotient familial, ce serait agir dans le sens là encore de l'équité, mais aussi des finances de la ville. Au final, ce sont des réformes qui peuvent ramener de l'argent.

Je fais également une petite incisive : il est dommage que nous n'ayons pas plus de détails concernant les économies de fonctionnement envisagées. Nous avons pensé bien évidemment à la communication, mais également à tous les abonnements téléphoniques, qui avaient été renégociés d'ailleurs sous le cadre de l'ancienne mandature. Nous pouvons également renégocier avec les opérateurs en téléphonie mobile, et pour tout ce qui est contrats d'entretien, photocopieurs, etc.

Nous aurions voulu un débat d'orientations budgétaires beaucoup plus tourné vers l'avenir de la ville. Certes, le contexte est contraint mais toutes les marges de manœuvre ne sont pas écartées. Il y a des possibilités, en l'état des finances de la ville. Enfin, pour moi c'est de l'humour : vous êtes très optimiste, Monsieur le Maire, sur le résultat des prochaines élections. Vous êtes sûr d'un seul tour. Dans les élections, vous l'avez vu, on n'est jamais à l'abri. C'est comme le contexte macroéconomique. C'est très mouvant.

Patrick BEAUDOUIN

Merci, Madame Touati. Il faut bien de temps en temps avoir un peu d'espoir dans un ciel un peu sombre. Un coin de ciel bleu ne fera pas de mal. Il sera un peu moins rose, un peu plus bleu, tant mieux. Ce n'est pas une mauvaise chose. Cela dit, nous verrons bien : vous avez raison, ce sont les électeurs qui trancheront.

Geneviève TOUATI

Excusez-moi, toujours dans l'humour : vous pouvez avoir rouge, aussi.

Patrick BEAUDOUIN

Notre ami Michel, s'il était là, serait heureux de vous entendre, Madame Touati. Monsieur Maherou pourrait faire un gros score une fois de plus dans notre bonne ville de Saint-Mandé, avec la ville de Vincennes maintenant puisque le canton réunit la quasi-totalité des deux villes.

Je voudrais simplement faire quelques petites observations, Madame Touati, sur votre intervention. Je ne dis pas avec plaisir que la ville est riche, ou pas. Ce sont les études faites par le ministère des Finances qui disent que le potentiel fiscal et financier de la ville fait que Saint-Mandé est juste derrière Neuilly, avec une grande distance, tout simplement parce que la ville de Saint-Mandé possède un CSP ++. Beaucoup d'hommes et de femmes travaillent, ont la chance d'avoir de beaux métiers et de plutôt bien gagner leur vie, mais elle est aussi constituée, cette ville, d'une forte classe moyenne. Cette classe moyenne est massacrée depuis quelque temps. Il est tout à fait normal que nous y soyons attentifs.

Vous parlez du quotient familial, la fin de la politique familiale mise en place après la Seconde Guerre mondiale. La grande unité nationale, derrière le Conseil national de la résistance, en a pris un sacré coup tout récemment. La politique familiale, ce n'étaient pas que des prestations, c'était un objet d'investissement, si je puis me permettre, dans l'avenir du pays en permanence. Nous aidions les familles, l'enfant qui était la source d'avenir, de richesse d'avenir, naturellement par l'apport que nous lui donnions, la transmission d'héritage de savoirs, de connaissances, de sciences, qui au fur et à mesure permettaient d'avoir un socle pour la société de demain. Ce n'est pas que de la redistribution d'argent.

Mais vous êtes égalitaristes, nous ne le sommes pas. Nous sommes pour la fraternité mais pas pour l'égalitarisme. Vous avez une autre vision. Effectivement une partie de la population de Saint-Mandé gagne plus de 6 000 euros – et non pas 8 000, Madame, ce sont les chiffres de la loi de finances.

Geneviève TOUATI

8 000 euros, c'est le chiffre à partir duquel, dans le calcul des allocations familiales, une famille

touche 30 euros par mois.

Patrick BEAUDOUIN

Dans tous les calculs, il y a ce que l'on montre et ce qui est la réalité. Vous allez voir qu'une grande partie des familles saint-mandéennes vont être touchées par cette logique. J'ajoute que celles et ceux qui gagnent des sous, tant mieux pour eux, mais ils participent pleinement par plus d'impôts, par beaucoup plus de prélèvements, à la solidarité nationale. Ils ont le droit aussi de souffler et de continuer d'investir parce que s'il n'y avait pas ces gens il n'y aurait pas d'entreprises, il y aurait très peu d'emploi, il n'y aurait pas de recherche, pas d'innovation. Il ne faut pas l'oublier. Il faut naturellement que nous trouvions un équilibre.

La ville n'est pas riche, je le dis toujours. Elle est riche des habitants qui y habitaient mais elle n'est pas riche. Je considère qu'il y a des villes qui ont la chance d'avoir des économies beaucoup plus poussées que les nôtres. Prenons la ville de Fontenay-sous-Bois. Dans le passé, nous mettions toujours, dans le débat d'orientations budgétaires, la différence entre la taxe professionnelle de Fontenay-sous-Bois et de Saint-Mandé, c'était d'un euro pour trois euros à Fontenay. Nous voyons bien la grande différence, alors que Fontenay-sous-Bois a des quartiers différents, dont un quartier où la population est effectivement plus modeste que la nôtre. Il faut faire attention à ces propos.

Sur la loi SRU, Madame, c'est une loi. Elle est là, nous la respectons. Le préfet du Val-de-Marne a dit que nous avons été exemplaires. Si je veux bien arrêter le débat, une fois de plus, où construisons-nous les logements ? Où, quand, comment, à quelle heure et avec quel argent ? Encore faut-il des bailleurs qui acceptent de venir acheter des terrains extrêmement chers dans la commune de Saint-Mandé. Rappelez-vous la difficulté que nous avons eue : cinq ans pour l'avenue du Général-de-Gaulle. Je vais même prendre un exemple pour montrer que nous avons fait des efforts : plus de 5,5 millions engagés depuis 2004 sur le logement social, c'est quand même une très belle somme pour tenter de répondre aux difficultés foncières et au coût du foncier dans notre commune. Nous continuons mais nous le faisons de manière pragmatique et réaliste, avec des partenaires.

Une réunion s'est tenue en bas du futur terrain de Bégin, pour les 120 logements de Bégin. La ville de Paris nous a dit : « *Les grilles, c'est Alphan, il ne faut pas y toucher ! Le mur, ce sont des sites protégés.* » La commission des sites nous a dit : « *Si vous voulez faire tout cela, il y a deux ans de changement.* » Florence Crocheton, vous y étiez. Nous voyons bien que tout se met contre nous pour retarder la capacité de mettre en œuvre cette opération. Nous l'avons eu aussi avec le terrain de l'IGN qui était une très belle opération. Nous avons fait des logements sociaux et la résidence étudiants. Nous devions le faire en deux ans, cela a mis quatre ans simplement parce que l'IGN a été plus long, le permis de construire, ceci et cela, trouver des financements. Pendant ce temps, les délais courent et nous sommes punis car les délais courent. A un moment donné, il y a de l'irréalisme dans la loi, Madame Touati. Vous qui êtes juriste pouvez le comprendre. Dire que Saint-Mandé n'a pas fait d'efforts, c'est faux puisque nous avons été d'ailleurs peu pénalisés par le Préfet (la pénalité est de 51 alors qu'elle aurait pu être de 100, 150, 200, 350 comme dans d'autres villes).

Le plan de mixité sociale qui va tenter de répondre. Nous ne répondrons pas à tout puisque je vous le répète : pour faire les 1 400 logements, il faut 8 hectares. Trouvez-les, Madame Touati. Il est bien beau de dire : « *il n'y a qu'à* ». Avec l'argent des autres, c'est toujours facile. Mais la réalité des choses est qu'il faut trouver le terrain. Les terrains des autres, c'est aussi facile. A Saint-Mandé, pour l'instant, le terrain coûte cher, même si l'on exproprie toute l'avenue Sainte-Marie, l'avenue Robert-André-Vivien, c'est là où il y a le plus de terrains, c'est là où il y a le plus de pavillons. L'avenue Daumesnil et tout cela, c'est là où nous pourrions développer le plus, c'est là où il y a le plus d'espace. L'addition sera lourde pour construire ces logements sociaux.

Il faut, à un moment donné, être réalistes. Nous n'avons jamais dit dans ce débat d'orientations budgétaires que nous attendions les résultats des élections pour changer la loi. Je ne sais pas où vous avez entendu cela. En plus, il n'y a que le législateur qui pourrait le faire. La prochaine élection, c'est le conseil départemental. Sincèrement, nous allons éviter ce genre de choses. Il faut faire attention, il faut être réalistes et nous essayons de le faire.

Le quotient familial : nous avons une réunion ce matin sur un certain nombre de projections. Nous allons regarder s'il y a la capacité de proposer aux Saint-Mandéens un quotient familial mais qui soit raisonnable par rapport aux personnes qui déjà financent profondément les politiques nationales, départementales ou locales par leur imposition très lourde. De surcroît, comme elles ont bien été frappées, il faut que nous soyons vigilants à marquer les choses. Nous avons aussi d'autres marges de manœuvre (je réponds à Monsieur Béjaoui) que nous sommes en train d'étudier. Les Ateliers de la dépense publique nous ont donné un certain nombre de pistes, nous en avons d'autres. Sur un certain nombre de marchés publics, nous avons mis des variantes. Sur ces variantes, nous pouvons jouer et naturellement trouver aussi des ressources.

La politique familiale que nous mettons en œuvre (quand je dis « famille » : crèche, périscolaire, scolaire) avec les nouveaux coordinateurs, c'est aussi pour trouver des sources d'économie, pour une meilleure efficacité de la gestion des services.

Sur le plan de l'énergie douce, nous avons déjà engagé plusieurs centaines de milliers d'euros, Madame Touati. Nous sommes en train de continuer. Ce sont les travaux que nous faisons sur l'hôtel de ville. Sur la piscine, nous n'allons pas mettre qu'une bâche. Nous avons l'ensemble des murs qui vont être retouchés. Il y a tout une politique. Nous l'avons fait sur d'autres bâtiments. Toutes les huisseries vont être changées dans la plupart des écoles. Nous avons continué à Charles-Digeon cette année. Tout cela fait partie de la politique de lutte contre la dépense d'énergie. Nous sommes en train d'établir un plan pluriannuel d'investissement pour voir jusqu'à quel niveau nous pouvons nous engager. Nous aurons peut-être la capacité l'année prochaine d'intervenir de plus en plus. Là, nous changeons tout le premier étage de l'hôtel de ville de la ville de Saint-Mandé après avoir fait le rez-de-chaussée. Petit à petit, nous avançons. Nous avons l'ensemble des écoles que nous continuons d'aménager. Je pense que nous faisons un gros travail sur le sujet. Nous allons continuer tout ce qui est lumières, de façon à changer tous les candélabres au fur et à mesure. Nous avons beaucoup avancé : avec ces candélabres, nous dépensons beaucoup moins d'électricité. Tout cela s'accumule et cela fait un gros travail engagé.

Nous allons faire chiffrer pour le budget, Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur des finances, l'engagement total de la ville depuis trois ans sur ces mécaniques, tout compris. Nous sommes en train de relever tous les bâtiments pour savoir où nous mettrons la capacité, en particulier en respectant les textes normatifs sur la sécurité des enfants ou des personnes qui travaillent dans les écoles, par exemple sur les ERP, pour que toute l'école ne soit pas allumée lorsque l'on n'utilise que quelques classes. Vous savez que c'est une obligation. Il y a eu des changements de normes. Nous pouvons préparer ce genre de chose, nous allons nous y mettre, cela peut permettre d'économiser aussi.

Voilà, je pense que nous sommes sur une logique, un regard de plus en plus positif. Mais nous sommes aussi très précautionneux : sincèrement, bien malin autour de la table qui peut dire ce qui va se passer. Si cela va mieux, je m'en réjouis, nous nous en réjouirons tous pour le pays, et je dis cela sans faire de politique droite, gauche, machin, etc. Très sincèrement, soyons plus précautionneux, quand nous voyons les arrêts d'entreprises, les dépôts de bilan, les retraits d'investissements que nous apprenons jour après jour dans un certain nombre de sociétés : cela témoigne d'une profonde maladie de notre économie nationale et de toutes les conséquences que cela peut représenter pour nos collectivités territoriales ensuite. Sincèrement, nous sommes plutôt prudents et je préfère avoir avec mes collègues une politique prudente que d'aller vers un excès que l'on pourrait nous reprocher. On nous a enlevé 11,5 milliards. Si cela se dégrade, ce ne seront peut-être pas 11,5 milliards qui seront enlevés aux collectivités locales : ce seront peut-être 12, 13, 14, donc des impacts sur les villes, compte tenu (comme vous le dites si bien, Madame Touati, avec délectation) que de toute évidence nous sommes une « *ville riche* ».

Je voudrais souligner qu'en 2012-2013, dans la loi de finances, les paramètres de calcul du fonds de péréquation ont été changés, ont été pris du potentiel fiscal et financier de la ville sur le potentiel financier et fiscal par habitant. Cela a naturellement bouleversé les calculs, et fait que Saint-Mandé participe plus que d'autres par le CSP ++, naturellement. Cela a des effets forts sur notre commune. Je dis : méfiance et prudence.

Monsieur Médina, avant de répondre à Monsieur Alonso ?

Marc MEDINA

Madame Touati, sur le premier point, la pénalité SRU, je ne sais pas comment vous avez ce chiffre de 450 000 euros car ce n'est pas du tout le chiffre qui sera appliqué. C'est un premier point. Ensuite, vous comparez ce chiffre-là à l'augmentation du montant payé au fonds de péréquation, mais sans tenir compte des montants antérieurs. C'est-à-dire que nous payons déjà 1 million cette année au fonds de péréquation, nous passons à 1,450 million, cela va augmenter encore. C'est une comparaison que l'on ne peut pas faire.

Patrick BEAUDOUIN

Sur le plan de la loi SRU, c'est Madame Touati qui a raison. Ce sont bien 450 000. Mais compte tenu du fait que nous avons des investissements, naturellement le montant est déductible, et nous ne payons pas cela. Madame Touati, je vous en prie.

Geneviève TOUATI

Les chiffres, cela a toujours un côté très abstrait. C'est intéressant de rapporter par exemple le montant d'une pénalité que nous n'aurions pas forcément à payer, à ce que l'on peut déplorer concernant la variation du fonds de péréquation que nous allons payer en plus par rapport à l'an passé, de même que de rapporter au coût de la mise en place des rythmes scolaires. Ce sont des corrélations qui sont relatives. Comme vous le dites, c'est valable pour une année et pas forcément pour l'autre, mais c'est plus parlant.

Marc MEDINA

Madame Touati, vous faites des corrélations. Le plus important, à mon sens, est l'existence du fonds de péréquation, son montant qui va atteindre 1,5 million, c'est-à-dire sept points d'impôts, et la baisse de la dotation globale de fonctionnement (plusieurs centaines de milliers d'euros). Ce sont plus de dix points d'impôts qui sont prélevés par l'Etat. C'est le point vraiment important. L'autre point important du budget : je pense que jamais la ville n'a eu à affronter une situation aussi mouvante et aussi contrainte. Contrainte par la baisse des dotations et mouvante par la situation économique face à laquelle nous sommes, comme toutes les autres communes d'ailleurs.

Patrick BEAUDOUIN

Cela dit, sur le fonds de péréquation que j'ai voté, je ne le nie pas, c'était un fonds de solidarité entre les villes. Les parlementaires de province considèrent que la région Ile-de-France est la région dans laquelle on peut puiser *ad vitam aeternam*. Le système a été fait, il a été changé. Il devait être temporaire, quatre ans, et maintenant il est prolongé. L'impact pouvait être un vrai impact de solidarité auquel tout le monde était d'accord pour participer.

Mais je voudrais rappeler le proverbe chinois dont je ne me souviens pas très bien : si l'on commence à faire maigrir les gros pour nourrir les maigres on devient tous maigres, à un moment donné. Il faut faire attention à cette logique. Si l'on cumule les sommes qui disparaissent de la ville année après année, cela fait effectivement des sommes considérables prélevées chez les Saint-Mandéens pour aller ailleurs et qui peuvent s'étonner, après, que nous ayons des contraintes pour assurer la même qualité de vie. Comme ils ne font pas toujours attention à tout car ils ont autre chose à faire, nous sommes plongés dans cette actualité en permanence donc nous y réfléchissons plus que d'autres, mais il faut voir la vérité.

Il y a aussi le FNDJR : on nous prélève aussi de l'impôt qui part ailleurs. Ce sont plus de 10 %. La quote-part départementale, des fois, revenait. Le FNDJR, des fois, on ne sait pas où il part. Il va nourrir le budget de l'Etat. Ce sont plus de dix points d'impôts prélevés chez les Saint-Mandéens et qui partent ailleurs. Il serait intéressant d'ailleurs de les calculer, et de calculer en masse globale les sommes que nous avons données. Ce sont des efforts faits, mais il faut aussi que nous assurions la vie des Saint-Mandéens et des services. A un moment donné, il faut aussi que l'Etat (nous l'avons demandé avec l'AMF, l'AMIF, l'Association des maires de 94) réfléchisse à calmer les choses, et que le fonds de péréquation, s'il doit continuer, soit au moins diminué de 30 à 50 %, que l'effort soit réparti

à nouveau. A un moment donné, nous ne pourrons plus. Vous avez vu « dotations budgétaires » : en 2017 et 2018, ce sont 3 500 000. Quand on nous prélèvera 3 500 000 de fonds de péréquation, je ne vois pas ce qu'il restera.

Monsieur Alonso, pardonnez-nous, nous avons beaucoup discuté sans vous. Madame Provini, voulez-vous dire quelque chose ? Allez-y, je vous en prie.

Sandra PROVINI

Je ne voulais pas prendre la parole avant Monsieur Alonso. Un point n'a pas été abordé et comme nous sommes tous d'accord sur les contraintes que connaît la ville et sur la nécessité de faire attention à nos dépenses, je m'interrogeais sur la pertinence de continuer à investir dans des caméras de vidéosurveillance. Nous avons des études récentes, aussi bien de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Île-de-France, que par exemple des études qui ont été faites sur la ville de Londres. Sur les métros, les RER, les parkings, etc., il y a une véritable efficacité de la vidéosurveillance pour prévenir les actes délictueux. Mais dans l'espace public, les études qui sont faites récemment sur notre région ne confirment pas du tout cette efficacité. Je trouve que le montant est très important, 424 000 euros. Je m'interrogeais sur la pertinence du maintien de ce projet d'investissement.

Patrick BEAUDOUIN

Madame Provini, je sais que c'est un débat de fond. Les études aussi, nous pouvons leur faire faire un peu ce que nous voulons, nous sommes bien d'accord. Je sais qu'en 2006, quand nous avons installé le premier dispositif, nous n'avions, avec une dizaine de caméras, que quelques affaires qui étaient saisies. Nous en sommes maintenant à plus de 150 à 170 par an sur les 280 traitées en flagrant délit. Cela prouve que cela a une efficacité forte, et cela sert aussi la justice. Il est important que la personne hors-la-loi qui a fauté puisse être poursuivie devant les tribunaux et que la justice puisse faire son travail. C'est un outil considérable en matière de preuve.

Ensuite, nous avons une police municipale qui fait son effort. La police nationale travaille beaucoup, nous ne pouvons que lui rendre hommage – les deux ensemble. Nous avons en ce moment des dispositifs temporaires pour la sécurité d'un certain nombre de lieux, j'en parlais au début du conseil. Cela va bientôt disparaître : dans un mois, deux mois, trois mois. Très naturellement, c'est une aide complémentaire pour permettre aux patrouilles d'être plus nombreuses dans la commune et d'être dirigées immédiatement (si l'on détecte un problème) vers ce problème – car nous n'allons pas non plus embaucher plus de policiers que ce que nous avons aujourd'hui. Cela a un intérêt. C'est un outil complémentaire. Nous allons peut-être d'ailleurs enlever les bornes d'environnement qui ne servent plus à grand-chose puisqu'elles sont relayées par les caméras vidéo. Cela va nous faire faire des économies tant de maintenance que d'électricité, de liaison téléphonique. Nous sommes en train d'étudier cela. Mais je pense que les caméras vidéo ont leur attention.

Nous n'en avons pas parlé mais Marc l'a évoqué très rapidement (je vais répondre à Madame Touati qui avait posé la question) : le grand dossier de cette année est la gestion numérique et la dématérialisation, l'amplification de toutes les logiques par les nouvelles technologies de la communication. Nous passons du guichet unique à l'accueil unique. C'est le grand chantier qui va être dans le budget 2015. Cela nous conforte dans l'utilisation de ces outils. Il faut savoir simplement s'en servir.

Je crois que nous avons là une police municipale et des personnes qui sont derrière, qui sont attentives, qui ont été formées et qui apportent aux patrouilles sur le terrain une rapidité d'information qui fait qu'elles patrouillent plus facilement. Nous avons remis beaucoup de patrouilles à pied. Je crois que c'est un outil intéressant, surtout après les événements que nous avons hélas vécus, une vigilance complémentaire. Je pense que nous ne reculerons pas sur ce point.

Luc ALONSO

Merci, Monsieur le Maire. Le débat d'orientations budgétaire (vous l'avez rappelé en préambule, Monsieur Médina) est un moment essentiel dans la vie des collectivités territoriales. Il permet de donner une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Sur cet aspect, nous

pouvons d'ailleurs estimer que les Ateliers de la dépense publique ont pleinement satisfait à cette exigence, surtout avec l'intervention du cabinet Klopfer qui est rodé à ce type d'exercice. En l'écoutant, nous avons pu déduire que la situation de la commune est dans la bonne moyenne, si ce n'est l'emprunt toxique et si ce n'est cette particularité qu'il a bien soulignée, selon laquelle nous faisons désormais partie du club très restreint des communes isolées, des communes qui ne sont pas en intercommunalité.

Sur ce point-là, c'est vraiment une formule qui m'a choqué et je me dis qu'il n'est pas très bon d'être isolé. Naturellement, nous voyons la mise en place de groupements d'achat avec Vincennes. C'est bien mais cela n'est pas suffisant. Les économies qui en découlent vont être lentes à venir. Comme vous l'avez expliqué dans une des résolutions, nous attendons que l'une des deux communes soit en phase pour lancer le groupement d'achat. Nous espérons une intercommunalité, cependant je me réjouis de ces groupements d'achat. C'est une très bonne chose. Malgré tout, je vous pose la question : n'y aurait-il pas possibilité de se lancer dans une intercommunalité, que ce soit avec Vincennes ou avec Charenton ? Je ne sais pas si nous pouvons faire une intercommunalité avec Charenton, c'est une question.

Le deuxième objectif de notre débat est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités. Sur ce point, je trouve que le document que vous nous proposez n'y répond pas complètement. Je m'écarte de mon texte, je rebondis sur ce que Monsieur Béjaoui disait, que je partage : nous aurions apprécié une vision un peu macro, finalement. Il est vrai que l'exercice 2014 est terminé depuis quelques jours et nous aurions pu le prendre comme référence pour nous engager à l'avenir. C'est une remarque que je partage.

Au niveau des recettes, je note que vous avez été prudents dans votre approche, que ce soit vis-à-vis des augmentations d'impôts, des hausses d'impôts, ou vis-à-vis des tarifs. Je dirais, pour citer un proverbe moi aussi, que pour l'instant j'ai l'impression que l'on va essayer de ménager la chèvre et le chou. Nous suivrons vos propositions au moment du budget, je pense.

Au niveau des économies à réaliser, sur la masse salariale, je ne vous cache pas (je suis naïf probablement) que je m'attendais à une baisse de la masse salariale, mais j'ai très bien entendu vos arguments liés à la rigidité du statut de la fonction publique. Je ne conteste pas cela. Du coup, nous aurons une légère augmentation. Cela m'inspire deux questions. La première question : avez-vous travaillé sur la pyramide des âges du personnel ? Nous est-elle favorable ? Est-elle favorable à la ville, ou pas ? C'est ma première question. Ma deuxième question : pourriez-vous, suite aux évolutions d'organigramme, nous diffuser le nouvel organigramme de la mairie ?

Sinon, quelques remarques, mais qui ont peut-être déjà été évoquées par mes collègues – j'en suis désolé si c'était le cas. Il aurait été intéressant de regrouper tous les investissements qui vont générer des économies sur les années futures, notamment en matière d'économies d'énergie. Je rejoins ce discours-là. A ce titre, l'achat d'une bâche pour la piscine, je le trouve exemplaire. On nous a indiqué que le Directeur des services techniques était mobilisé sur ces sujets, je n'en doute pas. Je suggère qu'en face de l'investissement réalisé, nous ayons l'amortissement et le gain, année après année, jusqu'en 2017. Je partage là aussi ce que tu as dit, Renald, tout à l'heure, et Madame Touati aussi. Nous pourrions faire des investissements qui génèrent des économies, naturellement pas dans l'exercice immédiat, mais dans les années futures. Puisque nous savons que nous allons devoir faire des efforts sur plusieurs années, cela pourrait être intéressant de se lancer dans des investissements qui permettraient d'économiser peut-être pas en 2014 mais en 2015 ou en 2016. Ce seront toujours des économies que nous récupérerions au final. Je félicite les services pour les économies d'ores et déjà annoncées, car il est vrai que c'est un gros effort qu'ils font et je pense qu'il faut le souligner.

J'aurais apprécié un petit passage sur les économies liées à la communication puisque des travaux sont en cours, et en commission nous nous sommes dit qu'il allait y avoir des sources d'économie intéressantes. J'aurais apprécié, en une ou deux lignes, la stratégie retenue vis-à-vis des associations. Il ne s'agit pas de les mettre en coupe réglée mais peut-être de leur demander un petit effort à l'aussi. Je suggère de limiter à sa plus simple expression le recours aux audits et autres études si nous pouvons vraiment nous en passer. Naturellement, si ces études sont à l'initiative

d'économies, il ne faudra pas nous en priver.

A ce titre, vous m'aviez remercié de respecter les dispositions du règlement intérieur pour la question diverse que j'ai posée en respectant le délai de deux jours au dernier conseil municipal, mais je n'ai pas eu de réponse à l'une de mes questions. Pourriez-vous nous indiquer l'étendue de la mission confiée au cabinet Klopfer et le coût de cette mission pour la commune ? C'est par rapport à ces audits et à ces études qui sont menés par des consultants pour le compte de la commune.

Sinon, j'ai une dernière remarque : je fais un reproche au document qui nous a été présenté, qui concerne principalement les dépenses d'aménagement et d'entretien. Il serait bon de motiver chaque dépense. Je prends deux exemples : trois lignes pour un investissement de 424 000 euros en matière de sécurité, une ligne pour 380 000 euros de réhabilitation de la rue Mongenot, ce n'est pas assez pour comprendre de quoi il s'agit. Je ne vais donc pas vous donner mon avis sur des lignes. Peut-être sont-elles tout à fait justifiées.

Je vous suggère de nous donner, au moment du budget, face à chaque dépense, les motifs pour lesquels elles sont engagées, pourquoi elles ne sont pas mutualisables avec une autre ville. C'est une question que je me pose sur l'investissement en matière de sécurité. Je vois : « *renouvellement de l'enregistrement des images* », peut-être ne pouvons-nous pas le mutualiser, peut-être pourrions-nous le mutualiser. Je ne vais pas vous demander tous ces détails maintenant, je pense que nous aurons le temps d'en reparler. Mais dans le document, je trouve que des fois nous avons de gros montants en une seule ligne et pour moi il n'est pas possible de se positionner à ce niveau-là.

Pour finir, vous faites un point sur la stratégie de renégociation vis-à-vis des emprunts toxiques dans ce document. A ce titre, je précise ma question du précédent conseil : ce qui m'intrigue, ce que j'aurais souhaité savoir est combien réellement nous payons d'intérêts pour l'emprunt toxique. J'ai retrouvé, dans le budget 2014, que nous aurions payé 395 000 euros. Pourriez-vous nous confirmer que c'était bien ce montant ? Comme Monsieur Klopfer l'avait pointé du doigt, c'est un emprunt qui pèse à peu près pour 12 % de nos dettes, mais si cela fait 395 000 euros de remboursement, nous ne devons être pas très loin des 40 % des intérêts remboursés. Il est vrai que cet emprunt nous tracasse tous.

En conclusion, je trouve qu'il est difficile, au travers du document présenté ce soir, de percevoir les grandes orientations que se fixe la ville en 2015 pour parvenir à l'objectif qu'elle s'est fixé, à savoir : quels choix faire pour compenser les baisses de dotations et les hausses de prélèvements sur recettes ? C'est en cela que je rejoins Monsieur Béjaoui quand il disait : « *Nous aimerions quelque chose de plus macro.* » Je vous remercie.

Patrick BEAUDOUIN

Merci, Monsieur Alonso. Avant de passer la parole pour des détails importants tels que les montants exacts des intérêts, et autres questions que vous avez posées, je voudrais vous dire que le débat d'orientations budgétaires est une généralité. Je considère que nous n'avons pas à entrer, dans ce débat d'orientations budgétaires, sur les sommes précises sur chacune des dépenses. C'est le rôle du débat du budget. Cela se passe en commission et nous voyons chaque dépense pour telle et telle raison, les économies que nous pouvons faire, pourquoi nous augmentons, pourquoi nous diminuons, pourquoi nous proposons telle ou telle dépense, parce qu'il y a une priorité, un besoin, parce que c'était bien et qu'il fallait continuer, parce que c'est sur plusieurs années, etc.

Cela, vous allez le voir dans le débat budgétaire. J'ai demandé à Monsieur le Directeur général des services et à Marc Médina, notre Adjoint chargé des finances, l'année prochaine, sur le débat d'orientations budgétaires, d'être vraiment sur l'environnement financier budgétaire administratif de la ville, de façon à se concentrer sur ce débat d'orientations et à ne pas rentrer dans le détail du budget. C'est le rôle du budget. Nous le faisons au conseil général, nous avons deux pages. Au conseil régional, Blandine, ce sont deux ou trois pages, c'est un peu plus fourni mais ce sont des choses extrêmement courtes car nous n'entrons pas dans le détail du budget. Il est naturel que l'on ne vous dise pas : « *Sur tel poste, c'est ceci, c'est cela.* » Ce sera le rôle du budget primitif dans lequel, commission par commission (commission des finances, etc.), nous passons ligne après ligne. Vous

pouvez poser toutes les questions car naturellement, elles sont explicables et justifiées.

Pour le cabinet Klopfer, il a une mission d'assistance. Je vous en prie.

Luc ALONSO

J'entends bien ce que vous nous dites, mais ce document présente des lignes très fines : « *Travaux sur ascenseur : 30 000 euros* ».

Patrick BEAUDOUIN

J'ai dit que c'était une erreur. J'ai fait enlever quatre pages tout à l'heure, à 18 heures, à Monsieur Médina sur un certain nombre de choses qui n'avaient pas à être dans ce débat d'orientations budgétaires parce que ce n'est pas le lieu, ce débat d'orientations budgétaires. Ce sont les grandes lignes. Les grandes orientations, nous vous les avons données : gestion numérique, énergie, sécurité, maintien des services régaliens, regard sur l'équilibre entre le contribuable et l'usager, recours éventuel à l'impôt, emprunt ou non, c'est le grand débat de ce soir. Après, nous regarderons dans la précision : il faut que nous revenions à quelque chose de plus consistant pour le débat d'orientations budgétaires sur l'environnement, les contraintes, les possibilités, les atouts, et à partir de là nous bâtissons un budget, c'est la deuxième étape.

Le cabinet Klopfer, c'est mission d'assistance et de conseil en matière de gestion financière en analyse prospective, c'est aussi l'accompagnement dans le regard que nous avons sur la négociation avec la SFIL, c'est un travail d'analyse des propositions qui nous seront faites par la SFIL. Cela a coûté 14 400 euros, Monsieur Alonso. Et nous avons aussi Finance active qui est une institution de finance conseil, mais qui nous apporte des conseils permanents, avec des logiciels extrêmement performants pour finaliser, préciser nos projections. C'est un autre regard pour ces perspectives et l'analyse des tableaux de bord. Voilà ce que je voulais vous dire sur la question que vous avez posée.

La deuxième question, Marc Médina va y répondre après avoir déjà un peu répondu en décembre – mais peut-être que ce n'est pas assez complet. Sur le fond, nous allons travailler. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit à Madame Touati, Monsieur Béjaoui, Monsieur Turban, et à vous-même. Vous avez souligné un certain nombre de points positifs. Les points compliqués, nous devons travailler sur cela. La pyramide des âges, nous l'avons. L'année dernière ce sont cinq postes équivalents temps plein. Le travail que nous avons fait va correspondre cette année à huit temps plein équivalents en moins en postes, et naturellement, ce que nous allons continuer de travailler va peut-être nous amener à trouver d'autres pistes – c'est ce que nous souhaitons – par la mutualisation de services, par l'éventuelle externalisation, etc.

L'impact par exemple de la prise en compte totalement maintenant des bâtiments de la ville par la société de nettoyage, fait qu'il n'y a plus de personnel qui nettoie, ce sont des personnels qui ne sont plus remplacés. Cela a un impact sur le budget du personnel et cela augmente un peu la prestation au fournisseur mais cela diminue nos prestations de gestion du personnel, l'impact des feuilles de salaire, des charges sociales, etc.

Sur le plan de la pyramide des âges, un constat vient s'imposer depuis un an et demi ou deux ans : de plus en plus de personnes qui auraient pu partir en retraite mais qui ont de petites retraites préfèrent travailler plus longtemps pour s'assurer un meilleur niveau de vie (ce qui est tout à fait compréhensible). Comme ils nous ont bien servis, il n'y a aucune raison que nous les poussions dehors. Nous respectons leur position. Nous voyons en revanche avec elles si nous pouvons évoluer, concentrer des postes, etc. C'est la gestion du quotidien. C'est ce que je peux vous dire sur le personnel. Nous allons avoir des impacts petit à petit sur d'autres sujets au fur et à mesure que nous allons trouver des pistes, que nous avons largement évoquées pendant cette soirée. Monsieur Médina, voulez-vous compléter les informations pour Monsieur Alonso ?

Marc MEDINA

Tout d'abord, concernant les intérêts payés sur l'emprunt euro / franc suisse, ils ont été de 395 000 euros en 2013 et 352 000 euros en 2014.

Sur un autre point, vous avez abordé le problème des subventions versées aux associations. Je dirais que le sujet a été abordé lors des Ateliers de la dépense publique. Il n'y aura pas de renouvellement automatique de même montant pour les subventions accordées aux associations. Nous examinerons au cas par cas les besoins réels des associations au vu de leur compte, en leur demandant bien entendu un effort. L'effort mené par les services de la mairie devra être également mené par les associations.

L'autre point sur lequel je voudrais revenir : vous dites que nous ménageons la chèvre et le chou pour ce qui concerne les impôts et la tarification. Je n'aime pas tellement cette expression. Je dirais que l'arbitrage entre impôts et tarification est un point particulièrement grave à mon sens et lourd de conséquences. Donc, je pense qu'il faut l'aborder avec la plus grande prudence et avec la plus grande pondération.

Le dernier point : une petite dissension, je dirais, avec Monsieur le Maire, nous opposait au niveau des points d'impôt : j'ai fait un rapide calcul. Entre 2013 et 2018, si l'on additionne le FPIC et la diminution des dotations budgétaires de la commune, ce sont au total 24 points d'impôt qui nous sont confisqués. C'est-à-dire un montant de 4 800 000 euros, sauf erreur de ma part. C'est un ordre de grandeur, mais c'est prendre la mesure des difficultés que doit affronter notre commune.

Patrick BEAUDOUIN

Merci, cher Marc, de cette précision. Ce n'était pas une dissension, c'est simplement que cela nous ouvrait des perspectives d'information et donc de communication, d'explications auprès de la population. Ce sont des chiffres qui impactent.

Marc MEDINA

Je plaisantais quand je parlais de dissensions.

Patrick BEAUDOUIN

J'ai bien compris. C'était intéressant de rebondir sur ce débat et sur la première réflexion des 10 % pour se dire : est-ce vraiment le chiffre ? Si ce sont 10 c'est déjà beaucoup mais nous nous apercevons que c'est beaucoup plus. Mettre en masse tous ces prélèvements supplémentaires est extrêmement important pour expliquer comment nous devons gérer la ville aujourd'hui et demain.

Monsieur Alonso, vous aviez redemandé la parole et après nous arrêtons.

Luc ALONSO

Sur l'intercommunalité, que me répondez-vous ?

Patrick BEAUDOUIN

Pardon. Sur l'intercommunalité, nous sommes en train de travailler avec l'ACTEP qui était une loi 1901 : nous sommes passés en syndicat mixte ouvert. Nous sommes dans la logique de rentrer dans ce territoire avec la métropole du Grand Paris si elle se fait au 1^{er} janvier 2016 – il n'y a pas de raison qu'elle ne se fasse pas. C'est en train d'être voté au Sénat. C'est très compliqué. La mission de préfiguration, à 94 %, a proposé un texte au Premier Ministre qui l'a plus ou moins accepté. Madame Lebranchu avait une autre vision. L'amendement écrit du gouvernement qui est arrivé au Sénat dans la loi NOTRE est loin d'être le texte de la mission de préfiguration voté à 94 % toutes tendances politiques confondues.

Ce texte prévoit « la chèvre et le chou » entre la position du gouvernement et la mission de préfiguration. C'est-à-dire que l'on revient plus ou moins sur le texte de 2013 : les conseils de territoires n'ont pas de statut juridique proprement dit, entre 2016 et 2020 nous pourrions prélever l'impôt, mais en 2020 nous reviendrons au texte de 2013. Ce qui fait que nous n'avons plus l'urbanisme, le logement, l'économie, l'énergie. Nous revenons à des communes vides de leur sens. Tout cela est en plein débat. Il y a eu des sous-amendements représentés dans l'ensemble des groupes représentés dans la mission de préfiguration, les mêmes sous-amendements pour tenter de revenir au texte de préfiguration. Certains ont été acceptés, d'autres pas, et comme de toute façon

c'est l'Assemblée nationale qui a le dernier mot, il faut attendre le débat à l'Assemblée nationale et l'éventuel arbitrage du gouvernement. Je ne peux pas vous en dire plus.

Quant à Charenton et Saint-Maurice, ils voulaient rester tous les deux et ils ont annoncé leur acceptation de venir dans le territoire de l'ACTEP il y a quelques mois. Ils étaient déjà dans l'ACTEP mais sur le fait de venir définitivement dans le territoire de l'ACTEP, si l'ACTEP devient le territoire prévu dans la loi MAPTAM, ils ont annoncé qu'ils feraient de la résistance jusqu'au bout. Ils ont été poussés aussi par notre collègue de Maisons-Alfort qui veut adhérer à l'ACTEP. Tout cela naturellement fait un ensemble plus cohérent. Nous devons faire 300 000, nous allons peut-être monter à 450 000, 480 000, il faut peut-être reprendre Noisy-le-Grand qui était dans l'ACTEP, qui avait quitté l'ACTEP, tout cela est très compliqué. C'est un roman, comme dans les journaux du passé où il y avait des feuilletons. Il faut attendre la fin du feuilleton pour savoir à quelle sauce nous serons dégustés.

Voilà, Monsieur Alonso. Merci pour ce débat d'orientations budgétaires dont nous devons prendre acte.

Le Conseil Municipal a pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2015 de la ville de Saint-Mandé.

5. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le Contrat de Mixité Sociale

Patrick BEAUDOUIN

Je vais passer au point 5 de l'ordre du jour. Il s'agit de l'intervention de Madame Florence Crocheton concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de mixité sociale que nous avons étudié dans une commission tout récemment et qui a été travaillé depuis l'arrêté de carence en octobre dernier avec les services de l'Etat.

Florence CROCHETON

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La Ville de Saint-Mandé fait partie des communes concernées par l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbains, dont l'objectif vise à évoluer vers un taux de 25 % de résidences principales en logements sociaux à l'horizon 2025.

Compte tenu d'un contexte territorial très complexe (peu de foncier disponible), la Ville n'a pas totalement réalisé les objectifs de la période triennale 2011-2013.

Par conséquent, par arrêté n°2014/7329 du 31 octobre 2014, le Préfet a prononcé, pour une période de trois ans, la carence de la commune de Saint-Mandé.

Par courrier du 2 décembre 2014, il a notifié à la Ville un objectif de 357 logements pour la période triennale 2014-2016.

Conformément à l'article L.302-8 du code de la construction et de l'habitation, l'objectif des logements à réaliser doit respecter la typologie suivante : 30 % de logements minimum financés en PLAI, 30 % maximum de logements financés en PLS.

Ainsi, la Ville a proposé de mettre en place un contrat de mixité sociale avec l'Etat, afin de trouver les pistes d'amélioration possibles pour renforcer l'habitat social à Saint-Mandé.

La signature et la mise en œuvre de ce contrat a pour vocation d'instaurer un partenariat, permettant à la Ville de bénéficier d'un accompagnement de l'Etat dans la mise en œuvre de ses objectifs en termes de logements locatifs sociaux.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de mixité sociale avec l'Etat et de prendre acte des objectifs notifiés par le Préfet.

Patrick BEAUDOUIN

Merci, chère Florence. Y a-t-il des questions ? Madame Touati, je vous en prie.

Geneviève TOUATI

Juste une demande d'explication. Concernant le conventionnement du parc existant, résidences Bertaud, Michelet, il me semble que nous en avons déjà parlé. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ? Y a-t-il eu un obstacle quelconque ? J'ai vu apparaître tous les immeubles patrimoines de la SNI à Saint-Mandé. Ce sont des immeubles qui existent depuis belle lurette. Pourquoi la question du conventionnement n'a-t-elle pas été étudiée plutôt ? Je rappelle que nous estimons que la pénalité SRU est normale vu l'effort que nous faisons, mais elle doit être juste. Si nous avons des appartements qui peuvent être comptabilisés dans le cadre de la loi SRU, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ? Quel a été l'obstacle qui s'y opposait ?

Patrick BEAUDOUIN

Le premier obstacle, Madame, pour le conventionnement, est le financement des bâtiments, des logements. La loi, pendant un temps, exigeait une forme de financement avec des prêts zéro, etc., et un accompagnement de l'Etat. Il se trouve que ces bâtiments, dans un premier temps, quand nous les avons demandés, ne répondaient pas à cette capacité. Les textes ont un peu changé, un peu évolué, et il y a aussi de la part de l'Etat une volonté d'aider à sortir du piège collectif dans lequel nous nous sommes tous mis avec certains textes. Ils ont le souci de nous accompagner.

Et puis la SNI a changé de statut il y a deux ou trois ans. Il y a là aussi une ouverture qui s'est faite. Les résidences Jean-Bertaud, etc., pour nous, sont des capacités pour répondre très rapidement à des besoins de solidarité dans la ville. Le conventionnement pourrait bouleverser la capacité d'une partie des gens qui sont à l'intérieur de la ville à y rester. Naturellement, qui dit conventionnement dit ressources, plafonds de ressources, etc. Il y a des personnes qui seraient peut-être obligées d'en sortir. Il faut que nous soyons attentifs à cela. Les changements de règles, la volonté de l'Etat de nous accompagner, et le regard que nous avons sur les personnes qui y habitent déjà, font que nous avons non pas pris du temps, mais il y a eu d'abord des obstacles illégaux. Maintenant, nous allons pouvoir peut-être (je dis peut-être) arriver à des conventionnements complémentaires.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas ? Je vais donc mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Abstentions ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Et pour ?

Gaël TURBAN

34.

Patrick BEAUDOUIN

Merci, mes chers collègues, de cette unanimité.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat de mixité sociale avec l'Etat et à prendre acte des objectifs notifiés par le Préfet.

6. **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°20 relatif à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves saint-mandéens fréquentant l'école Decroly**

Patrick BEAUDOUIN

Nous allons donc entendre Madame Anne Carrèse concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant numéro 20 à la convention de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Decroly. Madame Carrèse ?

Anne CARRESE

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La Ville de Saint-Mandé avait passé une convention le 20 novembre 1985 avec le Département du Val de Marne, pour déterminer le partage des responsabilités dans la gestion de l'ensemble scolaire DECROLY et fixer la participation aux dépenses de fonctionnement de notre commune à 1500 Frs par an et par enfant fréquentant cet établissement scolaire.

Ce forfait a été ensuite porté par plusieurs avenants.

Le dernier avenant n°19 fixait la participation de la ville à 872.21 euros pour l'année scolaire 2013-2014.

Par lettre en date du 5 novembre 2014, Monsieur le Président du Conseil Général a proposé de fixer ce forfait pour l'année scolaire 2014/2015 à 819,73 euros par élève Saint-Mandéen et par an, représentant la participation réelle incombant à la Ville de Saint-Mandé : l'Ecole DECROLY étant implantée sur le territoire de sa commune.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°20 à la convention qui fixe le forfait par élève Saint-Mandéen et par an fréquentant l'école DECROLY à 819,73 euros pour l'année scolaire 2014/2015.

Patrick BEAUDOUIN

Merci, chère Anne. Une question, Monsieur Turban ? Je vous en prie.

Gaël TURBAN

Nous voterons pour car les travaux à Decroly étaient indispensables, mais nous tenions à dire qu'il était dommage qu'il n'y ait pas eu de consultation des riverains et davantage d'informations sur ce projet. Cela nous aurait évité les contestations et la pétition.

Patrick BEAUDOUIN

C'est relatif dans la mesure où nous avons eu une concertation avec les changements du PLU, la modification du PLU, Madame Crocheton, qui a eu effet de faire une concertation en particulier sur cette parcelle, qui a été très important puisque nous avons fait cette modification. Il y a eu concertation, réunion publique, etc., simplement personne n'a fait attention à ce moment-là que cela pouvait cacher son soleil ou quoi que ce soit.

Je tiens à vous dire que dans la pétition il y avait beaucoup de faussetés, de choses fausses, en particulier sur l'utilisation des arbres abattus, sur les visions, etc. Les réunions et la communication qui ont incombé au Conseil général, en l'occurrence, ont été faites (un peu tardivement, je vous l'accorde) et ont rétabli un certain nombre de vérités. D'ailleurs, un certain nombre de gens nous ont écrit pour retirer leur nom de la pétition. Je ne vais pas vous donner des exemples mais il y a des gens qui venaient signer de Nice et d'ailleurs, beaucoup de gens qui signaient de départements voisins, ce qui est bien sympathique, et même des signatures qui ont été extorquées : faux et usage de faux. Je dis cela au passage. Une pétition, il faut y faire attention. Elle avait sa valeur car effectivement il faut toujours expliquer les choses et vous avez raison d'intervenir là-dessus. Mais il faut faire attention à l'utilisation de ces logiques à des fins politiciennes ou partisanes. Il faut y faire toujours très attention. Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est pour ?

Gaël TURBAN

34.

Patrick BEAUDOUIN

Contre ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Abstentions ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Je vous remercie. Monsieur le Secrétaire.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°20 à la convention qui fixe le forfait par élève Saint-Mandéen et par un fréquentant l'école DECROLY à 819,73 euros pour l'année scolaire 2013/2014.

7. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'approuver la convention avec le CIG Petite Couronne dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel

Patrick BEAUDOUIN

La parole est à Monsieur Jean-Philippe Darnault, concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'approuver la convention CIG petite couronne dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel communal de la ville de Saint-Mandé.

Jean-Philippe DARNAULT

La loi n°2007-209 du 17 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale dispose que les contributions au titre de l'action sociale font partie des dépenses obligatoires pour les communes.

En 2012, la Collectivité a passé une convention avec le Centre de Gestion de la Petite Couronne, pour une durée de 3 ans, en adhérant au contrat d'accompagnement social de l'emploi « Pack initial »

Suite à une procédure de mise en concurrence, le CIG Petite Couronne a souscrit un nouveau contrat-cadre d'accompagnement social auprès de la Société Pluralys, ex-Fnass.

La Collectivité, en adhérant au nouveau « Pack Complet », permet d'offrir un choix plus large de prestations sociales destinées à améliorer le quotidien des agents :

- 20 allocations proposées
- Pour les vacances, les agents pourront cumuler les avantages (chèques-vacances, allocation enfants ou adolescents et le centre aéré)
- Les prestations couvrent la scolarité des enfants du collège aux études Post –Bac jusqu'à 26 ans
- Jusqu'à 50 % de réduction sur les loisirs
- 4 prêts proposés dont 2 à 0 % d'intérêts (prêt personnel, prêt soins et santé, prêt coups durs et prêt accession, aide exceptionnelle)

Le montant de l'adhésion au Pack Complet s'élève à 104 000 euros qui correspond à une cotisation de 0.8 % du salaire brut imposable annuel des agents déclarés (contre 0,5 % précédemment, soit une hausse de 38 000€).

De plus, la Collectivité aura la possibilité de modifier la ou les options choisies et dispose d'un droit de retrait à l'issue d'une période d'une année.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi proposé par le CIG de la Petite Couronne en choisissant le « Pack Complet » et donc à signer la convention d'adhésion.

Patrick BEAUDOUIN

Et ce n'est pas fini ! Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est pour ?

Gaël TURBAN

34.

Patrick BEAUDOUIN

Contre ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Abstentions ?

Gaël TURBAN

Zéro.

Patrick BEAUDOUIN

Merci pour cette unanimité.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à adhérer au contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi proposé par le CIG de la Petite Couronne en choisissant le « Pack Complet » et donc à signer la convention d'adhésion.

Patrick BEAUDOUIN

Je vais vous donner lecture des décisions du Maire en application des articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions suivantes :

- portant approbation de la convention relative à la reprise des piles et batteries usagées avec la société SCRELEC,
- portant cession de véhicules,
- portant approbation d'une convention de conseil sur la performance financière liée à la mise en oeuvre du taux d'effort avec la société CTR,
- portant approbation d'une convention de mise à disposition de salles entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Domus Rome,
- portant approbation d'une convention de mise à disposition de salles entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Quénot EXCOGIM,
- portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle Vincent Peirani : « Chicago Underground duo », par le festival Sons d'hiver,
- et portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle entre le théâtre de la Demi-Lune et la ville.

Le festival Sons d'hiver, Monsieur Weil, c'est pour le 12 février, c'est cela ? Mars ? Très bien.

8. Questions diverses

Patrick BEAUDOUIN

Mes chers collègues, nous avons une question de Monsieur Alonso qui m'a demandé s'il était possible d'améliorer le système de communication en période de crise. Effectivement, Monsieur Alonso a souligné (je résume) l'importance de la communication lorsque nous avons des événements comme celui que nous avons vécu début janvier.

Nous avons prévu, dans le cadre de la gestion numérique dont je vous parlais tout à l'heure, la création d'un système de transmission par SMS, ce qui permettra de mieux communiquer. Nous avons eu une communication par Internet. Il se trouve que le 7 janvier, pour des raisons de sécurité et de tactique vis-à-vis du preneur d'otages, les relais ont été coupés, un certain nombre de réseaux d'information ont été coupés, les remettant en route ensuite après leur sélection par les forces de sécurité, accumulant naturellement un retard considérable, en particulier sur les autoroutes d'information, les sites de communication Internet. Ce qui fait que des parents ont reçu par exemple notre mail (parti vers 13 heures 30 ou 13 heures 40) à 18 heures, voire le lendemain.

Il est évident que même s'il y avait d'autres communications par ailleurs, il faut améliorer ce système. Je dois dire qu'avec Monsieur Pierre Salis, nous avons créé un petit groupe de travail que nous allons étendre ensuite aux différents établissements recevant du public à Saint-Mandé pour améliorer les dispositifs d'urgence pour mieux communiquer, mieux préparer ce genre de choses. Nous sommes bien efficaces sur le plan canicule, etc., mais il faut améliorer ce genre de système. Ce genre de crise nous en apprend toujours, et naturellement nous allons le faire. Voilà, Monsieur, ce sera dans le budget 2015 lors de la préparation budgétaire ligne par ligne avec l'explication motivée – ce que, je crois, vous avez souhaité.

Vous avez une enveloppe fermée, à votre nom, dans laquelle vous avez ce que nous avons dit que nous distribuerions pour la consultation préalable de gré à gré que nous avons lancée avec l'accord de l'Etat sur l'achat potentiel du terrain de la troisième phase IGN. Vous avez donc la lettre d'appel à consultation, la consultation de l'opérateur immobilier c'est-à-dire le cahier des charges, le petit plan masse qui est un plan masse indicatif, et les neuf opérateurs consultés. Voilà, mes chers collègues. Monsieur Leray, je vous en prie.

Philippe LERAY

Une question diverse. Lors de l'avant-dernier conseil municipal, je vous avais interrogé à propos de la mise en place de panneaux d'affichage de libre opinion dans la ville. Vous aviez confié une mission à Monsieur Weil à ce sujet et je voudrais savoir où vous en êtes.

Patrick BEAUDOUIN

Cher Monsieur Leray, Monsieur Weil a bien travaillé. Je pense que c'est dû au fait qu'il va se présenter et qu'il veut ne froisser personne. Nous savons ce que c'est, en période préélectorale – vous le savez bien, Monsieur Leray. Il m'a rendu un certain nombre de notes et comme l'a demandé Monsieur Alonso, ce sera dans la préparation du budget 2015, avec un avis motivé. Sur le territoire de Saint-Mandé, suite aux travaux qu'a faits Monsieur Weil, il y aura quelques panneaux.

Philippe LERAY

Ce sera effectif à la suite du vote du budget ?

Patrick BEAUDOUIN

Oui. Après, il faut lancer l'achat, la pose, etc., et préparer nos pots de colle. En plus, nous voulons des beaux panneaux.

Mes chers collègues, je vous remercie et vous souhaite une très bonne nuit.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

Note de Synthèse

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

0. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2015

1. Vote du Budget Primitif de la Ville 2015

Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 28 janvier dernier. Il a permis d'exposer le contexte national et local dans lequel le budget de la Ville a été élaboré.

Incapable d'assainir les finances publiques en mettant en place des politiques volontaristes qui redonneraient de la confiance aux entreprises et créeraient de la richesse, de la croissance et de l'emploi, l'Etat a opté pour des coupes sombres dans le budget des collectivités, et notamment des communes.

En première ligne, la ville de Saint-Mandé, considérée comme « ville riche », continuera à subir une baisse massive des dotations de l'Etat (en 2015 puis en 2016 et 2017) mais également une augmentation conséquente de ses charges de péréquation à destination des villes dites « pauvres », qui n'ont pas réalisé à temps les réformes et les assainissements que nous avons mis en place dans notre ville.

C'est une double peine infligée à la commune. Pénalisée car bien gérée.

Dans le même temps, de nouvelles contraintes non fiscales pèsent sur les familles telles que l'abaissement du régime d'aide de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les pouvoirs publics tendent de diverses façons à accroître la contribution des citoyens les plus aisés, déjà lourdement taxés.

C'est dans ces conditions qu'a été établi le projet de budget primitif 2015. Face à ces lourdes contraintes, nous maintenons notre volonté de maintenir le niveau des services rendus à la population.

Par ailleurs, la Commune poursuit ses efforts relatifs à l'entretien du patrimoine et à son renouvellement dans 3 directions : sécurité, accès aux personnes à mobilité réduite, et économies d'énergie.

Malgré les contraintes qui s'imposent à nous, c'est un budget résolument tourné vers l'avenir qui vous est proposé.

En responsabilité, nous devons néanmoins nous engager à mettre tout en œuvre pour prévenir l'effet ciseau largement évoqué lors des ateliers de la dépense publique et ainsi sécuriser à long terme la santé financière de notre commune.

LE BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA VILLE DE SAINT-MANDE EN QUELQUES CHIFFRES

49,49 M€ : le montant du budget principal.

41,45 M€ en section de fonctionnement.

8,04 M€ en section d'investissement, en dépense.

0 € : pas d'emprunt budgété pour l'année 2015.

2,0 % : cette hausse modérée des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2014 est à souligner. En effet, face aux dépenses incompressibles ou difficilement arbitrables, à la hausse de la péréquation et des frais financiers, elle provient de l'effort proposé par les services pour réduire les dépenses à caractère général.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 41 449 243 €, sont ventilées ainsi :

		BP 2014	BP 2015	Evolution (%)
Opérations réelles				
011	Charges à caractère général	10 472 341 €	10 141 417 €	-3,2%
012	Charges de personnel	17 784 136 €	18 609 700 €	4,6%
014	Atténuation de produits	4 810 778 €	5 264 816 €	9,4%
022	Dépenses imprévues		30 000 €	
65	Autres charges de gestion courante	3 153 218 €	2 485 393 €	-21,2%
66	Charges financières	1 016 526 €	1 239 005 €	21,9%
67	Charges exceptionnelles	1 087 900 €	1 331 150 €	22,4%
68	Dotations aux provisions	10 000 €		-100,0%
Opérations d'ordre				
023	Virement à la section d'investissement	315 948 €	1 188 665 €	276,2%
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 317 539 €	1 159 097 €	-12,0%
Total		39 968 385 €	41 449 243€	3,7%

1.1.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en baisse de 3,2% par rapport aux prévisions 2014.

Chapitre 011 - Charges à caractère général	B.P. 2014	B.P. 2015	Evolution (%)
Achats et prestations de services (autres que terrains amen.)	3 191 373 €	3 057 533 €	-4,2%
Eau, Energie, Chauffage	1 369 985 €	1 337 685 €	-2,4%
Carburants	62 300 €	58 400 €	-6,3%
Fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement	239 945 €	255 481 €	6,5%
Autres fournitures	611 014 €	587 351 €	-3,9%
60 - Achats	5 474 617 €	5 296 450 €	-3,3%
Contrats et prestations	1 737 226 €	1 682 801 €	-3,1%
Locations et charges locatives	420 201 €	329 085 €	-21,7%
Entretien terrains, bâtiments, matériels	372 735 €	295 692 €	-20,7%
Maintenance	453 347 €	485 180 €	7,0%
Primes d'assurance	67 937 €	71 623 €	5,4%
Autres charges diverses	302 647 €	291 679 €	-3,6%
61 - Services extérieurs	3 354 093 €	3 156 060 €	-5,9%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	298 150 €	283 050 €	-5,1%
Annonces et insertions	50 200 €	34 740 €	-30,8%
Fêtes et cérémonies, Foires et expositions	240 015 €	194 054 €	-19,1%
Catalogues et imprimés / publications	166 880 €	132 643 €	-20,5%
Transports et déplacements	107 544 €	92 229 €	-14,2%
Frais postaux et de télécommunications	200 450 €	220 400 €	10,0%
Frais de nettoyage des locaux	449 962 €	557 667 €	23,9%
Autres charges diverses	30 430 €	37 225 €	22,3%
62 - Autres services extérieurs	1 543 631 €	1 552 008 €	0,5%
Taxes foncières	65 800 €	68 650 €	4,3%
Autres impôts et taxes	34 200 €	68 250 €	99,6%
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	100 000 €	136 900 €	36,9%
Total Chapitre 011	10 472 341 €	10 141 417 €	-3,2%

Le poste « Achats »

Ce poste, intégrant les fluides ainsi que les achats de repas auprès de la SOGERES, a un impact important sur le chapitre des charges à caractère général. Il subit notamment les évolutions dues à :

- La réforme des rythmes scolaires.
- Au prix de l'énergie.

Achats et prestations de service :

3 191 373 € en 2014 pour 3 057 533 € en 2015, soit - 4,2 %.

Il est rappelé que plus de 85% de cette nature comptable repose sur la commande de repas (près de 70%) et la réservation de places en crèches (17%).

Au-delà d'un effort général de gestion demandé à l'ensemble des services, la baisse la plus significative est liée à l'écart des prévisions de commandes de repas en 2014 (2 000 000 euros) et l'inscription 2015 (1 920 000 euros). En effet, la période de septembre à décembre 2014 a mis en évidence un impact de la réforme des rythmes scolaires sur la fréquentation moins important que les prévisions, d'où une prévision 2015 plus fine.

En parallèle, le coût de la réservation de places en crèches passe de 390 000 à 462 500 euros pour 30 places supplémentaires (à partir de novembre 2015).

Fluides :

998 650 € en 2014 pour 932 900 € en 2015, soit – 6,6 %.

Une légère baisse est envisagée en 2015. Suite à 2013, une année de consommation importante, le budget 2014 avait prévu une estimation haute pour une consommation finale moindre. L'inscription 2015 est donc réduite par rapport à 2014 (de 998 650 à 932 900 euros).

Le poste « Services extérieurs »

Contrat et prestations de service :

1 737 226 € en 2014 pour 1 682 801 € en 2015, soit – 3,1 %.

Cette diminution est essentiellement liée aux économies réalisées sur la prise en charge des ordures ménagères.

En contrepartie, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse de 2,1%.

Location et charges locatives :

420 201 € en 2014 pour 329 085 € en 2015, soit – 21,7 %.

La baisse significative de ce poste est due à la diminution de la surface louée au Parking Pasteur (- 40 000 euros) et à la location d'une laveuse de voirie en moins (- 30 000 euros).

Entretien Terrains, bâtiments, matériels :

372 735 € en 2014 pour 295 692 € en 2015, soit – 20,7 %.

Ici, les économies réalisées portent principalement sur l'élagage et l'entretien des espaces verts (- 22 000 euros), l'entretien de la voirie (- 25 000 euros par ailleurs compensé par des travaux d'investissement sur le réseau) et l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation (- 25 000 euros).

Maintenance :

453 347 € en 2014 pour 485 180 € en 2015, soit + 7 %.

La hausse de 7% trouve son sens dans la revalorisation annuelle des prix des marchés de maintenance et la mise en place d'outils informatiques, gages de gain de productivité.

Le poste « Autres services extérieurs »

Rémunération d'intermédiaires et honoraires :

298 150 € en 2014 pour 283 050 € en 2015, soit – 5,1 %.

Des économies ont pu être réalisées sur ce poste à hauteur de 14 100 euros qui se répartissent entre les honoraires d'avocats, la rédaction et la mise en page du B.M.O. et du P.S.M. et les consultants ressources humaines.

Annonces et insertions :

50 200 € en 2014 pour 34 740 € en 2015, soit – 30,8 %.

Ces sommes servent à payer le coût des annonces et avis d'attribution obligatoires dans le cadre des procédures de marchés publics. La prévision budgétaire est fonction du nombre de procédures adaptées ou appels d'offres à relancer et/ou à lancer prévues pour l'année.

Fêtes et cérémonies, foires et expositions :

240 015 € en 2014 pour 194 054 € en 2015, soit – 19,1 %.

Une économie de 45 960 euros a été réalisée essentiellement grâce à la diminution du coût de pose et dépose des illuminations de Noël.

Catalogues et Imprimés / publications :

166 880 € en 2014 pour 132 643 € en 2015, soit – 20,5 %.

Principale cause de la réduction des crédits : - 20 000 euros au sein du service relations publiques.

Frais de nettoyage des locaux :

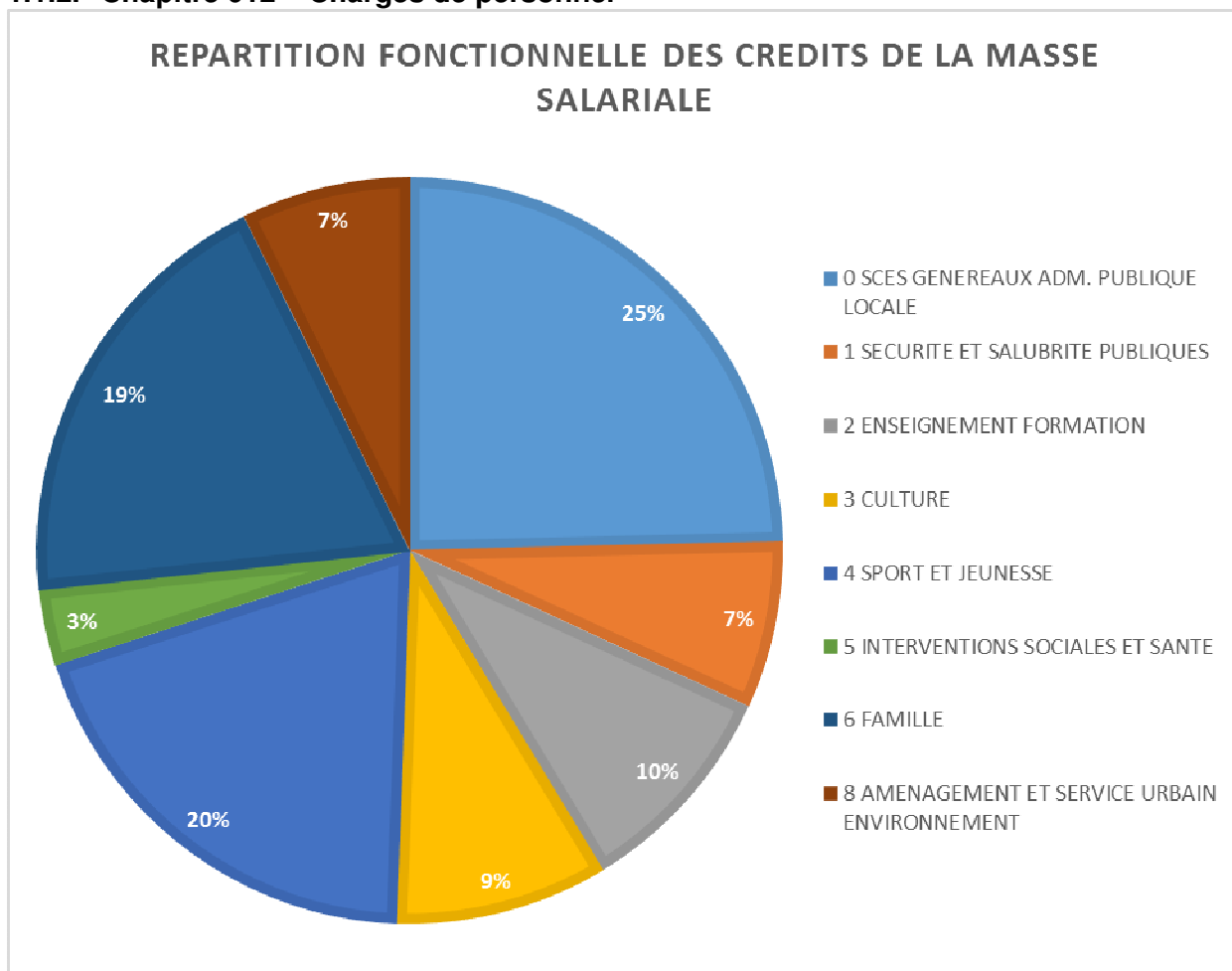
449 962 € en 2014 pour 557 667 € en 2015, soit + 23,9 %.

Depuis la fin 2014, le nettoyage des sols dans les écoles maternelles ainsi que les 2 premiers étages de l'école élémentaire Paul Bert a été externalisé. Par ailleurs, les Marronniers ont également fait l'objet d'une externalisation complète. Ces raisons expliquent la hausse de la dépense. Mais le coût global doit être regardé en parallèle des économies en termes de coût et de gestion de la masse salariale préalablement affectée à ces missions.

Le poste « Impôts taxes et versements assimilés »

La commune s'acquitte depuis 2014 de la taxe sur les locaux de bureaux à hauteur de 30 000 euros.

1.1.2. Chapitre 012 – Charges de personnel



En 2015, les suppressions de plusieurs postes décidées en 2014 permettront de contenir la hausse des dépenses de personnel.

Cet effort de réduction des effectifs s'accompagne d'une recherche permanente d'optimisation de nos organisations afin de continuer à proposer aux saint-mandéens un niveau de service élevé.

Toutefois, il faut noter que la Ville de Saint-Mandé ne connaît pas de situations de sureffectifs contrairement à certaines autres collectivités. Lorsqu'il existe des normes d'encadrements réglementaires (petite-enfance, secteur périscolaire), nous sommes au plus près des textes et lorsqu'il n'en existe pas, nos ressources humaines correspondent aux besoins nécessaires au fonctionnement de nos services.

Par conséquent, seuls des assouplissements statutaires ou une évolution législative sur la durée du travail pourraient permettre à terme une meilleure maîtrise de notre masse salariale.

En chiffres, la masse salariale globale passera de 17 948 281€ (réalisé 2014) à 18 209 700 €, soit une augmentation de seulement 1,46% malgré le déroulement automatique des carrières des fonctionnaires et les éléments suivants :

- Coût de la réforme des rythmes scolaires en année pleine : 150 000 €
- Revalorisation des grilles indiciaires des catégories C décidée par le gouvernement : 100 300 €
- Organisation des élections cantonales : 40 000 €
- Hausse du coût de l'assurance du personnel : 38 000 €

- Coût supplémentaire de l'amélioration de l'offre d'action sociale en faveur des agents : 36 000 €
- Modification des contrats des assistantes maternelles : 30 000 €.

Attention, il est à noter qu'il sera indiqué au budget 18 609 700 € car nous ajouterons une écriture de 400 000 € correspondant à la mise en sommeil de la Caisse des écoles et donc à la disparition de la subvention du même montant.

1.1.3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

5 268 000 € (4 810 778 € au total budgété en 2014 soit + 9,5%)

Ce chapitre comprend les dépenses liées aux fonds de péréquation mis en place en 2011 et 2012 :

- le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
- **le Fonds national de Péréquation horizontale des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La hausse du prélèvement devrait être comprise entre 400 et 500 000 euros.**

A noter, la Ville de Saint-Mandé ne devrait pas être assujettie à la pénalité SRU en 2015 (comme en 2014).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

2 485 393 € (3 153 218 € en 2014 soit - 21,2 %)

		B.P. 2014	B.P. 2015	Evolution (%)
651	Redevances pour concessions, brevets, licences...	2 000 €	2 160 €	8,0%
6531	Indemnités	220 300 €	255 000 €	15,8%
6532	Frais de mission	1 000 €	1 000 €	0,0%
6533	Cotisations de retraite	16 000 €	25 000 €	56,3%
6535	Formation	20 000 €	8 000 €	-60,0%
6541	Créances admises en non valeur	50 000 €	25 000 €	-50,0%
6553	Service d'incendie	485 000 €	400 000 €	-17,5%
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	600 €	500 €	-16,7%
6558	Autres contributions obligatoires	232 455 €	226 358 €	-2,6%
657361	Caisse des écoles	520 000 €	0 €	-100,0%
657362	CCAS	775 989 €	860 000 €	10,8%
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	661 874 €	577 375 €	-12,8%
658	Charges diverses de la gestion courante	168 000 €	105 000 €	-37,5%

On peut préciser à propos de ce chapitre que :

- L'augmentation des crédits versés au titre des subventions aux associations en 2014 était ponctuelle. En effet, du fait d'un changement des modalités d'attribution des subventions à l'office central de la coopération à l'école (O.C.C.E.), il a été versé cette année à l'office à la fois le solde 2013 et 100% de la subvention 2014 afin de repartir en 2015 sur une subvention versée en une seule fois et non plus sous forme d'un acompte et d'un solde « à cheval » sur les calendriers civils et scolaires. Le surplus s'élevait à 56 000 euros.
- En prévision de la mise en sommeil de la C.D.E., la masse salariale de la C.D.E est directement prise en charge par la commune. La subvention versée à la caisse n'est donc plus de mise.
- Le montant budgété au 658 au titre du versement de l' A.G.E.D. est calé sur le réalisé 2014.

1.1.4. Chapitre 66 – Charges financières

1 239 005 € (1 016 526 € en 2014 soit + 21,9%)

La hausse 2015 des frais financiers est liée au changement important du cours euro / franc suisse du fait de l'abandon par la Banque nationale suisse (BNS) du plancher des 1,20 franc l'euro qu'elle défendait depuis septembre 2011.

On peut noter que malgré cette augmentation, les frais financiers restent toutefois raisonnables.

L'objectif de cette année est de mettre tout en œuvre – au contentieux, par règlement amiable, ou avec l'aide du fonds de soutien aux collectivités – pour sortir de cet emprunt. Après un premier entretien le 07 janvier 2015, une nouvelle réunion est prévue le 19 mars avec la S.F.I.L. pour envisager plusieurs scénarios de refinancement pour des retours à taux fixes. La Ville a déposé en Préfecture une demande d'aide auprès du fonds de soutien.

1.1.5. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

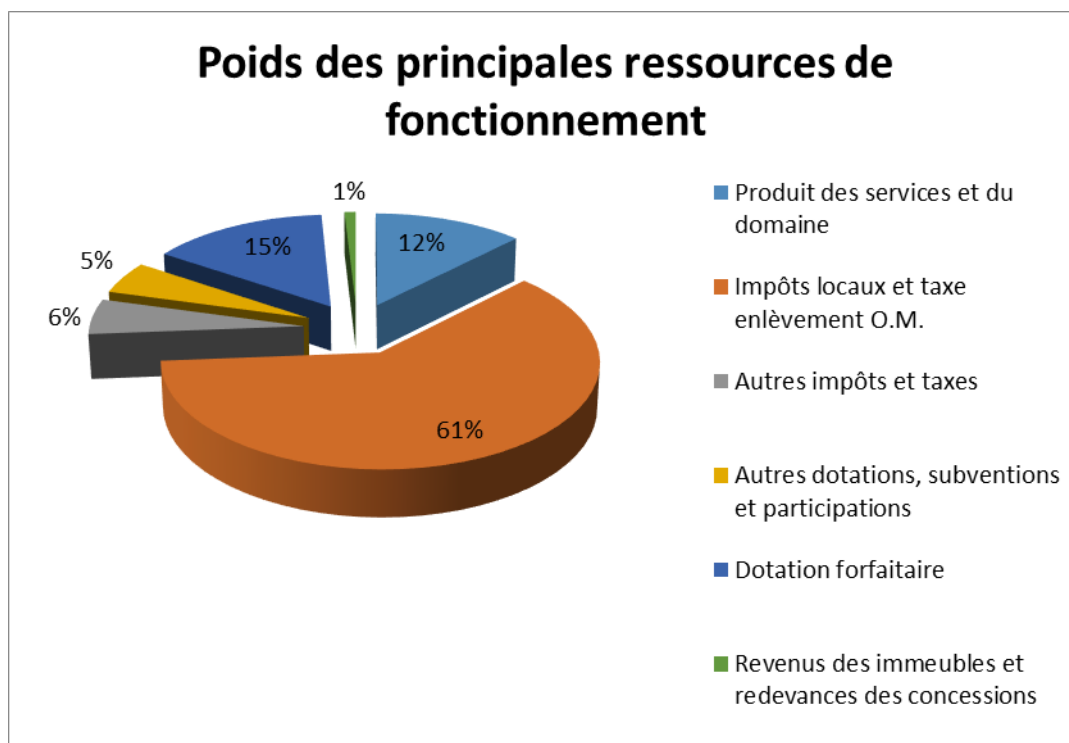
1 331 150 € (1 087 900 € en 2014 soit + 22,4%).

Ce chapitre est composé principalement des reversements de recettes au délégataire Q-Park. La hausse des dépenses est donc compensée par une hausse identique des ressources.

1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement, d'un montant total de 41 449 243 €, sont ventilées ainsi :

Opérations réelles		BP 2014	BP 2015	Evolution (%)
13	ATTENUATION DE CHARGES	170 000 €	170 000 €	0,0%
70	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	5 004 540 €	5 121 251 €	2,3%
73	DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	26 508 278 €	28 404 508 €	7,2%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 896 367 €	7 353 266 €	-6,9%
	Dont dotations forfaitaires	5 875 000 €	5 140 000 €	-12,5%
	Dont compensations Taxes habitation et foncières	384 193 €	407 822 €	6,2%
	Dont participation C.A.F.	1 450 000 €	1 606 000 €	10,8%
	Dont divers	187 174 €	199 444 €	6,6%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371 000 €	386 218 €	4,1%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 200 €	14 000 €	-23,1%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0 €	0 €	0,0%
Total		39 968 385 €	41 449 243 €	3,7%



1.2.1. L'imposition locale

Une hausse de l'imposition locale est prévue. Elle vient d'une part, combler les pertes liées aux prélèvements sur la commune au profit de la réduction des déficits publics.

D'autre part, elle vient alimenter la capacité d'autofinancement de la Ville.

Ce produit fiscal en hausse s'explique également par la revalorisation forfaitaire des bases par le Parlement en Loi de Finances (0,9 %) et par la réforme des bases minimums de la cotisation foncière des entreprises.

Au final, la capacité d'autofinancement de la Ville se trouve améliorée. Elle s'inscrit dans le respect de la prospective financière que nous avons arrêtée après avoir pris connaissance de l'analyse réalisée par le cabinet Michel Klopfer. Ce dernier préconisait de ne pas descendre sous le niveau d'autofinancement réalisé dans ce budget et qui constitue un seuil d'alerte. A terme, nous souhaitons atteindre une zone de sécurité correspondant à un taux d'épargne brute de 10 %.

1.2.2. La Dotation Globale de Fonctionnement

Toujours dans l'attente des données officielles, la collectivité devrait connaître cette année une nouvelle baisse d'un montant compris entre 650 000 et 800 000 euros.

1.2.3. Les redevances

5 121 251 € (5 004 540 € en 2014 soit + 2,3%)

Ce chapitre concerne les prestations et services facturés par la Ville.

On constate :

- Sur le stationnement : + 200 000 euros de recettes neutralisé par le reversement à Q-PARK dans le cadre de la délégation de service public.
- - 55 000 euros sur les redevances d'occupation du domaine public (145 000 au 70381 pour 190 000 en 2014) en lien avec la réalisation 2014 (146 000 euros).
- Dans les crèches, la prévision budgétaire a été ramenée de 810 000 euros en 2014 à 735 000 euros en 2015. Ce choix est sans impact sur le budget car la C.A.F. compense le delta du prix payé par les parents. La montant C.A.F. a lui été revu à la hausse de 1 450 000 à 1 606 000 (dont 70 000 euros de la C.A.F. liée à la réforme des rythmes scolaires à raison de 40 euros par élève).

2 La section d'investissement

2.1 Les dépenses

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 8 042 130 €, sont ventilées ainsi :

Opérations réelles		BP 2014	BP 2015	Evolution (%)
16	Emprunts et dettes assimilées	1 370 008 €	1 387 868 €	1,30 %
20	Immobilisations incorporelles	275 166 €	302 336 €	9,87 %
204	Subventions d'équipement versées	719 510 €	3 600 €	-99,50 %
21	Immobilisations corporelles	833 392 €	4 055 170 €	386,59 %
23	Immobilisations en cours	1 936 320 €	2 293 157 €	18,43 %
Total		5 134 396 €	8 042 130 €	56,63 %

2.1.1. Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 302 336 €

Ce chapitre contient notamment :

- Les systèmes d'information permettant notamment l'amélioration des modes de gestion (dématérialisation et téléphonie).
- L'amélioration des logiciels de Gestion de la Relation Citoyen, en vue de la création de l'accueil unique.
- L'étude zone d'activité I.G.N. (10 000 €)

2.1.2. Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : 4 055 170 €

Parmi les investissements, il est à noter que la ville achète pour 2 943 500 euros le terrain situé au 182 avenue Gallieni, dans le cadre d'une procédure d'expropriation. Cependant, la ville va revendre ce terrain immédiatement après, à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, qui va réaliser un projet de 44 à 48 logements sociaux (38 logements étudiants et 6 à 10 logements familiaux). Cette opération apparaît donc également dans les recettes d'investissement.

Dans le domaine de la petite enfance

- Achat et renouvellement de matériel : 37 000 euros (dont 7 000 euros pour machines à laver, lave-vaisselle, jeux d'extérieurs et 16 000 euros pour aménagement de la salle d'accueil des bébés de moins de 3 mois selon recommandations d'un spécialiste en ergonomie).

Dans le domaine de l'enfance

- Achat et renouvellement de matériel et mobilier : Ecoles maternelles (25 300 euros), Ecoles élémentaires (21 900 euros avec une ouverture de classe).

Dans le domaine du sport

- Gymnase Benzoni : acquisition de matériel (34 000 euros)

Garage

- Acquisition de matériels et véhicules : 101 700 euros.

2.1.3. Les immobilisations en cours (chapitre 23) : 2 293 157 €

Principaux investissements prévus, selon trois axes :

Axe 1 : LA SECURITE :

- 3 nouvelles caméras de vidéo-protection seront installées et le système d'enregistrement des images renouvelé : 400 057 euros.

Dans le domaine de la culture

- Conservatoire : Entretien du bâtiment : 25 500 euros.
- Médiathèque : vitrification du parquet 11 000 euros.

Dans le domaine de la petite enfance

- Entretien du bâtiment : 35 000 euros pour entretien avec notamment remise en peinture.

Dans le domaine de l'enfance

- Entretien des bâtiments en écoles maternelles : 35 500 euros
- Entretien des bâtiments en écoles élémentaires : 134 300 euros.
- Travaux de sécurisation des écoles : 30 000 €

Dans le domaine du sport

- Centre Sportif R. Vergne (piscine) : 244 200 euros.
- Gymnase Benzoni : entretien du bâtiment (38 000 euros).
- Salle omnisports : 34 700 euros.

Axe 2 : LES ECONOMIES D'ENERGIE :

Travaux au sein de l'Hôtel de Ville : 243 100 euros

- Dont 119 000 euros pour remplacement des réseaux de chauffage et ventilo-convecteurs.
- Dont 92 000 euros pour remplacement de fenêtres.

Eclairage public : 140 500 euros

- Dont coffrets électriques du marché de la Tourelle : 67 200 euros.
- Dont 50 lanternes : 46 000 euros.

Axe 3 : L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE :

- Travaux d'accessibilité suite au diagnostic P.M.R. : 50 000 euros

Axe 4 : LA VOIRIE (734 000 euros)

Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements visant à assurer l'entretien et la rénovation de l'espace public sur l'ensemble du territoire, les travaux 2015 sont notamment les suivants :

- Rénovation rue Brière de Boismont : 167 000 €
- Avenue Joffre : 49 000 €
- Place de la Libération : 207 000 €
- Dont 2^{ème} phase du rejointement du terre-plein sud Gallieni : 85 000 €
- 3 bornes "arrêt minute" : 52 000 €

2.2. Les recettes

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 10 293 562 €, sont ventilées ainsi :

	BP 2014	BP 2015	Evolution (%)
Opérations réelles			
16 Emprunts et dettes assimilées	278 822 €	1 500 €	-99,5%
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 957 934 €	4 790 000 €	61,9%
13 Subventions d'investissement reçues	264 153 €	210 800 €	-20,2%
Opérations d'ordre			
021 Virement de la section de fonctionnement	315 948 €	1 188 665 €	276,2%
024 Produit des cessions		2 943 500 €	
040 Dotations aux amortissements	1 317 539 €	1 159 097 €	-12,0%
TOTAL	5 134 396 €	10 293 562 €	100,5%

2.2.1. Les dotations, fonds divers et réserves : 4 790 000 €

Ces recettes sont constituées :

- du FCTVA qui dépend des investissements réalisés en 2013 (estimation 360 000 euros).
- et du versement pour dépassement du plafond légal de densité (4 430 000 euros, dont 4 279 000 euros dans le cadre de l'opération Mouchotte).

2.2.2. Subventions d'investissement reçues : 210 800 €

Il s'agit principalement des diverses subventions liées aux projets en cours et du produit des amendes de police qui rapportera, en 2015, 160 000 euros.

2.2.3. Produit des cessions : 2 943 500 €

Ce produit correspond à la vente du terrain situé au 182 avenue Gallieni, qui aura lieu immédiatement après son achat.

En effet, en 2015, la ville va acheter puis revendre ce terrain à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, qui réalisera ensuite un projet de logements sociaux.

Pour rappel, les dépenses et les recettes en sections de Fonctionnement et d'Investissement s'établissent comme suit :

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses	41 449 243,31 €
- Recettes	41 449 243,31 €

- Section d'Investissement :

- Dépenses	8 042 130,14 €
- Recettes	10 293 562,28 €

Il vous est donc demandé d'adopter le budget primitif 2015 de la Commune.

2. Vote du Budget Primitif annexe de l'assainissement 2015

Le budget 2015 de l'assainissement peut s'établir comme suit :

Section d'Exploitation

- dépenses :	240 000 €
- recettes :	240 000 €
	0,00 €

Section d'Investissement

- dépenses :	730 400 €
- recettes :	730 400 €
	0,00 €

Commentaire détaillé

Section d'Exploitation

Comme chaque année, les dépenses de cette section sont limitées et concernent :

En premier lieu, les frais relatifs au fonctionnement du service de l'assainissement :

11 000 € (compte 6061) de consommation d'eau ; 5 000 € (compte 6378) destinés à la taxe de raccordement à l'égout et à payer à la Ville de Paris pour le raccordement à la fibre optique.

En second lieu, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (175 338 €) qui permet de financer en partie les travaux.

Enfin, le montant des dotations aux amortissements des immobilisations s'élève, pour cet exercice, à 40 662 € (compte 6811).

L'ensemble des dépenses est exclusivement financé par le produit de la redevance d'Assainissement (240 000 €).

Section d'Investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des amortissements des immobilisations (40 662 €), de l'autofinancement complémentaire (175 338 €), du FCTVA (110 000 €) et de la subvention d'équipement de l'agence de l'eau (62 985 €). En outre, pour équilibrer la section d'investissement, un emprunt d'équilibre a été inscrit (341 415 €) mais sera supprimé à l'appui des reports issus de l'exercice 2014.

Les dépenses d'investissement concernent les travaux de construction (690 400 € - compte 2315).

Les travaux concernent :

- 215 500 € avenue R. A. Vivien
- 227 300 € avenue Sainte Marie
- 72 700 € rue de l'Alouette
- 83 900 € avenue Alphand
- 51 000 € travaux en regard, échelons, tampons

Il vous est donc demandé de voter le budget primitif annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2015.

2. Vote du Budget Primitif annexe de l'assainissement 2015

Le budget 2015 de l'assainissement peut s'établir comme suit :

Section d'Exploitation

- dépenses : 240 000 €
- recettes : 240 000 €
- 0,00 €

Section d'Investissement

- dépenses : 730 400 €
- recettes : 730 400 €
- 0,00 €

Commentaire détaillé

Section d'Exploitation

Comme chaque année, les dépenses de cette section sont limitées et concernent :

En premier lieu, les frais relatifs au fonctionnement du service de l'assainissement :

11 000 € (compte 6061) de consommation d'eau ; 5 000 € (compte 6378) destinés à la taxe de raccordement à l'égout et à payer à la Ville de Paris pour le raccordement à la fibre optique.

En second lieu, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (175 338 €) qui permet de financer en partie les travaux.

Enfin, le montant des dotations aux amortissements des immobilisations s'élève, pour cet exercice, à 40 662 € (compte 6811).

L'ensemble des dépenses est exclusivement financé par le produit de la redevance d'Assainissement (240 000 €).

Section d'Investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des amortissements des immobilisations (40 662 €), de l'autofinancement complémentaire (175 338 €), du FCTVA (110 000 €) et de la subvention d'équipement de l'agence de l'eau (62 985 €). En outre, pour équilibrer la section d'investissement, un emprunt d'équilibre a été inscrit (341 415 €) mais sera supprimé à l'appui des reports issus de l'exercice 2014.

Les dépenses d'investissement concernent les travaux de construction (690 400 € - compte 2315).

Les travaux concernent :

- 215 500 € avenue R. A. Vivien
- 227 300 € avenue Sainte Marie
- 72 700 € rue de l'Alouette
- 83 900 € avenue Alphand
- 51 000 € travaux en regard, échelons, tampons

Il vous est donc demandé de voter le budget primitif annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2015.

3. Fixation du taux de la redevance d'assainissement 2015

Depuis 2010, de nombreux travaux ont été entrepris sur le réseau communal.

Toutefois, la constitution de réserves financières ces dernières années permet de ne pas augmenter le taux de la redevance pour l'année 2015.

Il vous est donc demandé de maintenir le taux de la redevance d'assainissement à 0,21 €/m³ pour l'année 2015.

4. Fixation du taux des trois taxes directes locales et de la cotisation foncière d'entreprise

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il vous est précisé qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer pour 2015 :

- le taux des trois taxes directes locales, soit :
 - la taxe d'habitation,
 - la taxe sur le foncier bâti,
 - la taxe sur le foncier non bâti,
- le taux de la cotisation foncière des entreprises,
- le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour cet exercice, je vous propose d'augmenter les taux de 5,5 %. Ainsi, les taux sont au niveau suivant :

Taxe d'habitation	: 22,93 %
Foncier bâti	: 18,80 %
Foncier non bâti	: 10,90 %
Cotisation foncière des entreprises	: 35,47 %

5. Fixation du taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il vous est précisé qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer pour 2015 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux à 3,80% soit une baisse de 2,1 % pour que le produit corresponde au montant des charges.

Il vous est donc demandé d'approuver le taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

6. Octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal

En contrepartie des conseils prodigués par Mme le Receveur Municipal aux services municipaux, la Ville lui alloue chaque année une indemnité calculée proportionnellement à la moyenne annuelle des dépenses d'investissement et de fonctionnement des trois derniers exercices connus.

Pour l'année 2014, cette indemnité s'élève à 4 648 € brut.

Il vous est donc demandé d'autoriser l'octroi de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal.

7. Recensement des marchés conclus en 2014

L'article 133 du code des marchés publics pris en application de l'arrêté du 21 juillet 2011 stipule que «Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie».

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches déterminés dans l'arrêté du 21 juillet 2011.

Il vous est donc demandé de bien vouloir prendre acte de la liste des marchés publics conclus en 2014.

8. Modification du tableau des emplois de la Ville

Il vous est proposé d'approuver différentes modifications du tableau des emplois de la Ville qui correspondent aux besoins de recrutements des services et aux avancements de grade des agents:

Pour la filière administrative :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Attaché	11	+2	13

Pour la filière technique :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	111	-6	105
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	11	+6	17

Pour la filière culturelle :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	3	-1	2
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0	+1	1

Pour la filière Médico-sociale :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Educateur principal de jeunes enfants	3	+2	5
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	36	-1	35
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	7	+1	8
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	35	-2	33
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	7	+2	9

Pour la filière Animation :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	11	-1	10
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0	+1	1

Il vous est donc demandé d'approuver les modifications du tableau des emplois de la collectivité.

9. Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention d'habilitation dans le cadre du partenariat CEE SIGEIF-SIPPEREC

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics. A ce titre, les collectivités locales peuvent obtenir des CEE en contrepartie d'actions engendrant des économies d'énergie.

C'est pourquoi, le SIGEIF et le SIPPEREC mettent à la disposition de leurs adhérents, un dispositif commun leur permettant de valoriser les opérations d'efficacité énergétique pouvant bénéficier de CEE.

Pour la période 2015-2017, il est prévu que le seuil d'éligibilité minimum pour déposer des dossiers CEE passe de 20 à 50 gigawattheures cumac. Cette nouvelle contrainte conforte la volonté de rapprochement entre le SIPPEREC et le SIGEIF qui ont délibéré en décembre 2014 sur leur partenariat afin que le dispositif de regroupement soit mis en œuvre.

En effet, les collectivités peuvent avoir des difficultés à atteindre seules le seuil d'éligibilité des certificats d'économies d'énergie, d'autant plus que chaque demande de CEE est limitée à la présentation d'actions achevées dans les 12 derniers mois.

Ce projet de convention entre le SIGEIF le SIPPEREC et les bénéficiaires a pour fonction principale d'habiliter le SIPPEREC, dans le cadre du dispositif commun aux deux syndicats, à effectuer les démarches permettant d'aboutir à la valorisation des CEE, suite aux opérations d'efficacité énergétique menées par le bénéficiaire.

A l'issue de la vente des CEE au mieux disant, le reversement de 80 % du montant correspondant aux opérations des bénéficiaires concernés sera effectué à la collectivité.

Les 20 % restants sont conservés pour couvrir les dépenses engagées pour la bonne réalisation des engagements du SIPPEREC et du SIGEIF (coûts de l'assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de constituer les dossiers, ainsi que les frais internes de montage et de suivi du dispositif).

Le dispositif est prévu pour fonctionner jusqu'au 31 décembre 2017 et pourra être reconduit tacitement pour trois ans, si les conditions sont favorables.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation dans le cadre du partenariat CEE SIGEIF-SIPPEREC.

10. Programme Local De Prévention Des Déchets : approbation du programme d'actions pour l'année 2015

Fin 2011, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, la Ville a mis en place un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD) pour une période de 5 ans. L'objectif de ce dispositif est de mettre en

œuvre des actions visant à réduire de 7% la quantité des déchets ménagers et assimilés à Saint Mandé.

La troisième année du PLPD est arrivée à son terme. Des actions engagées déjà en 2013 ont été poursuivies en 2014, notamment :

- la vente des composteurs individuels (15 lombricomposteurs et 4 composteurs vendus lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets),
- la diffusion des sacs cabas (72 sacs cabas vendus en 2014),
- la mise en place du compostage à l'école (écoles Charles Digeon et Tillion),
- la réduction et le tri des déchets alimentaires dans les écoles (32 600 litres des bio-déchets récoltés et transformés en 6 339 kWh d'énergie renouvelable et 25 tonnes de fertilisants naturels),
- la réduction et tri du papier de bureau (5 636 kg de papier récolté dans les Eco'belles, dispositif Recy'go)
- la sensibilisation à la réduction des déchets des enfants des accueils des loisirs grâce au jeu acheté par la Ville « mission 0 déchet »
- la sensibilisation du grand public à travers le lancement du concours de recettes « 0 déchets »
- l'information au grand public sur le site « RECUP-Id.fr », véritable annuaire du réemploi à proximité de chez soi.

Au titre de l'année 2015, il est proposé de développer les actions déjà mises en place. Ainsi, la diffusion des composteurs et des sacs cabas va se poursuivre. Le travail sur le gaspillage alimentaire et la sensibilisation à la réduction des déchets dans les écoles vont continuer. La récolte du papier de bureau sera étendue sur d'autres sites (Maison des Marronniers, Ludothèque, Médiathèque, Dépôt des Vallées, Maison pour tous).

Ces actions seront complétées par la mise en place de nouvelles actions visant à atteindre les objectifs du PLPD. Il s'agit notamment de :

- Diffusion des sacs en tissus souples et pliables :

En complément de la diffusion des sacs cabas, une diffusion des sacs en tissus souples et pliables sera faite lors de la Semaine Européenne du Développement Durable et de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

- Mise en place de l'action « stop-pub » :

L'objectif est de limiter la diffusion des prospectus publicitaires diffusés dans les boîtes à lettre des Saint-Mandéens et réduire ainsi le volume des déchets papiers.

Dans un premier temps, la Ville va rechercher et mettre en place des boîtes aux lettres « témoins » pour identifier les distributeurs des prospectus et mesurer plus précisément la quantité de déchets de papier évitée. Une distribution des autocollants « stop pub » en accompagnement du bulletin municipal officiel sera faite au 2ème semestre 2015. Une rencontre avec les distributeurs des publicités concernés, pourra être organisée avant fin 2015, afin de les sensibiliser sur l'existence d'autres outils de communication plus efficace.

- Développement du compostage collectif

N'ayant pas pu développer l'action jusqu'en 2014 compte tenu du manque de moyens humains, la Ville va contacter en 2015, les bailleurs sociaux et quelques syndicats de copropriétés pour leur présenter les objectifs de développement du compostage collectif. Une commande de composteur de grand volume sera faite auprès du SYCTOM au 2ème semestre 2015 en fonction de la demande exprimée.

- Mise en place de la charte d'éco-agent

Un groupe de travail sera constitué afin d'élaborer une charte de l'éco-agent pour sensibiliser l'ensemble des agents de la ville aux gestes permettant de réduire la quantité de déchets produits dans les bureaux. La charte va intégrer non seulement la problématique de la réduction des déchets, mais également d'autres thématiques du développement durable, par exemple, le covoiturage, l'utilisation des cartouches d'encre réutilisables, les économies d'énergies, etc.

- Mise en place du dispositif de récupération des piles dans les écoles
Suite à la signature de la convention avec SCRELEC, pour la collecte et valorisation des piles et accumulateurs usagés, le dispositif sera déployé dès le début 2015. Les bornes seront déployées à l'Hôtel de Ville, toutes les écoles (à partir du primaire), Centre Sportif, Maison des Marronniers, Maison pour Tous, Bibliothèque, Dépôt des Vallées et La Maison de la Famille. L'ensemble des déchets seront stockés dans un fût destiné aux enlèvements. La collecte du fût plein se fera toutes les 3 semaines par un agent.

- Réflexion sur la réalisation d'une carte de la ville identifiant les points de réparation et de réemploi.

Il vous est donc demandé d'approuver le programme d'actions du Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD) pour l'année 2015 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

11. Adhésion au SIGEIF de la commune de Chennevières sur Marne pour les deux compétences "gaz" et "électricité"

Par délibération en date du 26 janvier 2015, le Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France, a accepté, à l'unanimité, l'adhésion de la commune Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne) pour les deux compétences « Gaz » et « Electricité ».

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que la délibération susvisée fasse l'objet d'un accord des Conseils Municipaux des Communes adhérentes.

Il vous est donc demandé d'approuver l'adhésion de la commune susvisée.

12. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat 2015 avec le Club Affaires et Convivialité

La Ville de Saint-Mandé a conclu un partenariat avec le club d'entreprises de Saint-Mandé Affaires & Convivialité en 2007, afin de renforcer le développement économique sur son territoire, à travers la mise en œuvre d'actions destinées à accroître et promouvoir ses atouts.

Au regard des résultats obtenus et de la nécessité de poursuivre le travail engagé, il apparaît opportun et utile de prolonger ce partenariat en 2015.

En conséquence, il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec le club Affaires & Convivialité, dont le siège social est situé au 59, avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé.

Cette convention, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, précise les engagements de chacune des parties dans la réalisation d'un certain nombre d'actions économiques à entreprendre sur la commune de Saint-Mandé à destination des entreprises saint-mandéennes (à l'exclusion des commerçants et artisans).

La convention indique également que la Ville de Saint-Mandé versera, en contrepartie des missions effectuées par le club Affaires & convivialité, une subvention annuelle d'un montant de 12 610 €.

Il vous est donc demandé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat 2015 à passer entre la Ville de Saint-Mandé et le club d'entreprises Affaires & Convivialité.

13. Actualisation de la tarification des activités de la Maison pour Tous

Dans le cadre des activités de la saison 2015-2016 de la Maison pour Tous, il est proposé une réactualisation des tarifs de :

- la cotisation d'inscription :

Pour un usager Saint-Mandéen : 24€ (+4.35% par rapport à 2014),

Pour un usager non Saint-Mandéen : 41 € (+5.13% par rapport à 2014).

- du montant des participations financières aux ateliers appliqué aux Saint-Mandéens et aux non Saint-Mandéens (cf : tableau en annexe).

Il vous est donc demandé d'approuver la réactualisation des tarifs des activités de la Maison Pour Tous applicable pour l'année scolaire 2015-2016.

14. Modification des conditions d'attribution du chèque initiative jeunes

La délibération du 25 septembre 2001 a créé le Chèque Education.

Les délibérations du 25 septembre 2002 et du 24 juin 2008 ont modifié quelques modalités d'attribution de ce chèque.

Il est proposé de modifier à nouveau les modalités d'octroi du Chèque Initiative Jeune.

Critères	Actuellement	Propositions de modification
Montant du Chèque et fréquence d'attribution	770,00 € Attribution d'un seul chèque par an pour un bénéficiaire	De 128 € à 770 € en fonction de plusieurs critères d'évaluation. Attribution d'un seul chèque par an pour un bénéficiaire. Versement du montant en 2 fois (avant la réalisation du projet et après la restitution du projet)
Nature des projets	Un projet d'intérêt général d'ordre culturel, artistique, sportif, humanitaire, de développement durable/environnement ou d'initiative citoyenne	Un projet d'intérêt général d'ordre culturel, artistique, sportif, humanitaire, de développement durable/environnement ou d'initiative citoyenne. Tout projet ayant un lien direct avec les études scolaires ou supérieures sera refusé à la présentation au jury.
Présentation des projets devant un jury	Chaque dossier fait l'objet d'une présentation par son demandeur devant un jury d'attribution composé des membres de la commission Jeunesse. Ce jury se tient avant les commissions. Il peut se réunir avec la présence minimum de deux élus.	Chaque dossier fait l'objet d'une présentation par son demandeur devant un jury d'attribution composé des membres de la commission municipale Sports, vie associative et jeunesse. Ce jury se tient avant les commissions. Il peut se réunir avec la présence minimum de deux élus. Le demandeur peut effectuer la présentation de son projet via visio conférence (Ex : Skype). La demande devra être effectuée au moment du dépôt du dossier afin que l'installation technique puisse être anticipée.

Critères	Actuellement	Propositions de modification
Les critères d'évaluation du projet	Le jury évalue les projets sur la base de critères d'évaluation précis : Originalité – sérieux - clarté de la présentation écrite et orale - motivation du candidat et engagement personnel	Le jury évalue les projets sur la base de critères d'évaluation précis (cf. grille ci-après) : Pertinence – Investissement - Originalité – Durabilité - Clarté
Restitution du projet	Restitution obligatoire sous forme d'un dossier de bilan de projet et, en fonction de la nature du projet, sous une autre forme (exposition, conférence, reportage vidéo, participation à un événement de la Ville, ...) Le dossier de demande d'attribution du chèque prévoit l'engagement signé du candidat à effectuer cette restitution. Celle-ci est fixée dans le détail et dans le temps au moment où le candidat est avisé officiellement de l'attribution du chèque pour son projet.	Restitution obligatoire sous la forme suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Dossier écrit bilan du projet - Visuel (vidéo, photo, reportage, exposition) - Présentation et échange devant un public de jeunes de l'Accueil de Loisirs Préadolescents et Maison des Marronniers (date choisie au moment de l'instruction du projet avant le passage devant le jury) - Article de présentation et de restitution du projet dans les publications municipales (BMO et Site Internet) - Le dossier de demande d'attribution du Chèque Initiative Jeune prévoit l'engagement signé des candidats à effectuer cette restitution.

Les critères d'évaluation du projet se font sur la base de la grille d'évaluation ci-après :

POINTS	1	2	3
CRITERES			
PERTINENCE : l'action correspond-elle aux attentes et aux besoins des bénéficiaires du projet ?			
INVESTISSEMENT DANS L'ELABORATION DU PROJET : le projet est-il « clé en mains » ou a-t-il fait l'objet d'une élaboration personnelle ?			
ORIGINALITE			
DURABILITE : les effets du projet seront-ils pérennes ?			
CLARTE : de la présentation écrite et orale			
TOTAUX			

Il vous est donc demandé d'approuver ces modifications.

15. Attribution d'un Chèque Initiative Jeune en faveur d'un Saint-Mandéen

Une demande de Chèque Initiative Jeune a été déposée. Elle concerne un projet humanitaire à Madagascar.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation devant le jury d'attribution du Chèque Initiative Jeune le 12 mars 2015.

Il vous est donc demandé d'attribuer le Chèque Initiative Jeune en faveur d'un Saint-Mandéen.

16. Réactualisation des tarifs d'inscription du Conservatoire Robert Lamoureux

Comme les années passées, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs du Conservatoire Robert Lamoureux. Ces nouveaux tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2015-2016.

Les réductions sur les cotisations appliquées aux membres d'une même famille inscrite aux ateliers sont appliquées selon les modalités suivantes :

- 2 inscrits : - 15 % sur la cotisation la moins élevée
- 3 inscrits et plus : - 30 % sur la cotisation la moins élevée, -15 % sur la 2ème cotisation la moins élevée, plein tarif sur les autres cotisations les plus élevées.

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée :

- soit en un seul versement avant fin novembre
- soit en trois fois, à raison de trois prélèvements automatiques en octobre, janvier et avril.

Les étudiants de moins de 25 ans bénéficient du tarif enfant pour les disciplines Musique et Danse sur présentation d'un justificatif de scolarité.

Toute pratique supplémentaire qu'elle soit instrumentale ou chorégraphique bénéficie d'un tarif unique pour les usagers Saint-Mandéens ou extérieurs à la commune.

Il vous est donc demandé d'approuver la réactualisation des tarifs d'inscription du Conservatoire Robert Lamoureux pour 2015/2016.

17. Actualisation des tarifs des ateliers musiques actuelles du service activités musicales

A l'instar des années précédentes, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs des Ateliers de musiques actuelles du service Activités musicales.

Les tarifs des Ateliers musiques actuelles sont fixés pour la saison 2015-2016 comme suit :

- Pour un cours collectif hebdomadaire d'une heure, ou pour un cours individuel hebdomadaire de 30 minutes de : chant, piano, guitare, la participation financière est fixée à 279 euros par année.
- Pour un cours individuel hebdomadaire d'une heure de : chant, piano, guitare, la participation financière est fixée à 557 euros par année.

Réductions sur les cotisations :

- 2 inscrits : - 15 % sur la cotisation la moins élevée
- 3 inscrits et plus : - 30 % sur la cotisation la moins élevée, -15 % sur la 2ème cotisation la moins élevée, plein tarif sur les autres cotisations les plus élevées.

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée :

- Soit en un seul versement à l'inscription (encaissements en numéraire, par CB ou par chèque)
- Soit en trois fois, à raison d'un versement à l'inscription et deux versements trimestriels par prélèvements automatiques obligatoires en janvier et en avril (le 15 de chaque mois concerné).

Il vous est donc demandé d'approuver la réactualisation des tarifs des activités musicales du service musiques actuelles pour la saison 2015-2016.

18. Questions diverses



Le Maire
Ancien Député

Le 19 mars 2015

PB/PhA/MAC

Cher(e) Collègue,

Je vous informe que le prochain conseil municipal se tiendra le 26 mars 2015 à 20h00 en son lieu habituel (salle du conseil municipal – Hôtel de Ville) ; à cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2015,
- l'ordre du jour,
- la note de synthèse.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes cordiaux sentiments.



Patrick BEAUDOUIN

Conseil Municipal du 26 mars 2015

Le 26/03/2015 à 20:00h

Lieu : Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

Voir l'intégralité de la convocation en PDF: [convocation_complete.pdf](#)

1. Vote du Budget Primitif de la Ville 2015

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [del_bp_ville_2015.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [rap_bp_ville_2015.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [BP_VILLE_2015.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_1.zip](#)

2. Vote du Budget Primitif annexe de l'assainissement 2015

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [rap_budget_assainissement_2015.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [del_budget_assainissement_2015.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [ASSAINISSEMENT_2015.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_2.zip](#)

3. Fixation du taux de la redevance d'assainissement 2015

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [rap_taux_redevance_assainissement.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [del_taux_redevance_assainissement.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Sans_annexe.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_3.zip](#)

4. Fixation du taux des trois taxes directes locales et de la cotisation foncière d'entreprise

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [del_fixation_des_taux2015_des_taxes_directes_locales.PDF](#)
(Annexe)

Accéder au document n° 2 : [rap_fixation_taux_2015_taxes_directes_locales.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Sans_annexe.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_4.zip](#)

5. Fixation du taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [del_taxe_OM.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [rap_taux_taxe_enlevement_OM.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Sans_annexe.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_5.zip](#)

6. Octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [rap_octroi_indemnité_conseil_receveur_municipal.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [del_indemnité_receveur_municipal.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Sans_annexe.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_6.zip](#)

7. Recensement des marchés conclus en 2014 conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [del_recensement_marches.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [rap_recensement_marches.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Marches_conclus_en_2014.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_7.zip](#)

8. Modification du tableau des emplois de la Ville

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [rap_emploi.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [del_emploi.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Sans_annexe.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_8.zip](#)

9. Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention d'habilitation dans le cadre du partenariat CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) SIGEIF-SIPPEREC

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [del_CEE_SIGEIF_SIPPEREC.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [rap_CEE_SIGEIF_SIPPEREC.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Convention_d_habilitation-cee.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_9.zip](#)

10. Programme Local de Prévention des Déchets : approbation du programme d'actions pour l'année 2015

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [rap_PLPD.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [del_PLPD.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [CR_COPIL_22_janvier_2015-1-.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 4 : [presentation_COPIL_22_01_2015.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_10.zip](#)

11. Adhésion au SIGEIF de la commune de Chennevières sur Marne pour les deux compétences "gaz" et "électricité"

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [rap_adhesion_SIGEIF.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [del_adhesion_SIGEIF.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Sans_annexe.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_11.zip](#)

12. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat 2015 avec le club d'entreprises Affaires et Convivialité

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [rap_AC.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [del_AC.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [convention_AC_2015.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_12.zip](#)

13. Actualisation de la tarification des activités de la Maison pour Tous

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [rap_tarifs_MPT.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [del_tarif_MPT.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Sans_annexe.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_13.zip](#)

14. Modification des conditions d'attribution du Chèque Initiative jeune

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [rap_reglement_CIJ.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [del_reglement_CIJ.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Sans_annexe.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_14.zip](#)

15. Attribution de Chèques Initiatives Jeunes en faveur en faveur d'un Saint Mandéen

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [rap_attribution_CIJ.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [del_attribution_CIJ.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Sans_annexe.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_15.zip](#)

16. Réactualisation des tarifs d'inscription du Conservatoire Robert Lamoureux pour 2015/2016

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [rap_tarifs_conservatoire.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [del_tarifs_conservatoire.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Sans_annexe.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_16.zip](#)

17. Réactualisation des tarifs des activités musicales du service musiques actuelles

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [del_tarifs_musiques_actuelles.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [rap_tarifs_musiques_actuelles.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 3 : [Sans_annexe.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_17.zip](#)

18. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [del_decisions.PDF](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [Sans_annexe.PDF](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20150326-Dossier_18.zip](#)

Téléchargement de l'intégralité de la convocation : [convocation_complete.zip](#)